



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 20 octobre 2022 - 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et VITET MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme STEMER a donné procuration à Mme BEAUFORT Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN M. BAË a donné procuration à Mme LACOSTE M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS
ABSENT(E)S	Mme VOISIN
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme LACOSTE Christine
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 3 - Désignation d'un nouveau détenteur des trois licences d'entrepreneur de spectacles pour la ville de Fonsorbes 4 - Installation et exploitation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs du lycée Clémence Royer - avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public 5 - Collège de Cantelauze - demande d'une subvention de projet "le Théâtre des Corps" 6 - Frais de scolarisation pour les élèves scolarisés en ULIS ne résidant pas sur la commune - année scolaire 2022-2023 7 - Tarification du séjour ski 2023 du service jeunesse 8 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - RASED 2022 9 - Budget principal "Commune" - Décision Modificative n° 1 10 - Clôture du budget annexe "lotissement la Rose du Parc" 11 - Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" - reprise de provisions 12 - Marché de service - assurances 2023-2026 pour le groupement de commandes Marie-CCAS 13 - Création de postes - promotion interne 14 - Création de contrats 15 - Création de postes contractuels pour l'accompagnement scolaire 16 - Désignation d'un correspondant incendie et secours 17 - Le Muretain Agglo - informations diverses 18 - Questions orales posées par les divers groupes 19 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 13 octobre 2022	du Conseil Municipal : 33
envoi : 14 octobre 2022	en exercice : 33
affichage : 14 octobre 2022	présents : 27
	votants : 32

Mme la Maire : comme chaque fois, une retransmission en direct est disponible sur la chaîne YOUTUBE. Les techniciens ont regardé cet après-midi pour améliorer cette retransmission. Nous verrons ce que cela donnera.

Questions orales posées par les divers groupes

Nous répondrons aux questions des groupes en fin de séance, notamment du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : Mme LACOSTE ?

Mme Lacoste, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : oui, avec plaisir.

Mme la Maire : qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Voté à l'unanimité.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : non. Nous nous abstenons eu égard aux échanges que nous avons pu avoir entre le mois de février 2022 et août 2022 sur la situation des agents, avec des propos qui n'ont pas été acceptés et entendus. Nous parlions de moralité lors du dernier Conseil, cela en fait partie. Donc nous, nous nous abstenons.

Mme la Maire : un PV est un PV. Donc, abstentions : 3.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

M. Pilet : ce n'est pas le PV. C'est la désignation du secrétaire de séance.

Mme la Maire : pardon. D'accord.

M. Pilet : ce n'est pas la même chose.

Mme Lacoste : pardon. Je n'ai pas de moralité ? C'est ça ?

M. Pilet : non. Nous avons eu des échanges, nous avons évoqué à quelques reprises la situation des agents et des difficultés qu'ils avaient. Dans les échanges, des propos ont été tenus, notamment qu'il n'y avait pas de preuve, qu'il n'y avait pas d'éléments, je ne vais pas tous les citer là, qui ne nous paraissent pas corrects, nous l'avons déjà dit et dénoncé, et qui ne prenaient pas la mesure de la situation où il aurait fallu des réponses bien plus tôt.

Mme la Maire : nous en prenons acte. Une enquête dira tout cela. Nous voyons que vous êtes à la fois juge et partie, M. PILET.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Mme la Maire : qui est contre ? ... Mme LE PRIOL s'abstient.

M. Mailhé : du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : excusez-moi. Nous n'allons pas voter puisque nous n'avons fait qu'une petite partie, donc nous ne participerons pas au vote ; nous ne pouvons pas, ou nous abstenir, ou valider, ou être contre ...

Mme la Maire : ... vous ne participez pas au vote ...

M. Mailhé : ... un PV d'une séance à laquelle nous n'avons pas participé.

M. Pilet : j'allais dire exactement la même chose. Nous allons voter contre, mais nous n'allons pas participer au vote. D'autant plus qu'en lisant le PV, il n'a pas été fait le retour des débats et discussions qu'il y a eu en commissions. Donc, nous le signalons aussi.

Mme la Maire : vous n'étiez pas là, donc nous n'avons pas estimé nécessaire de le faire.

Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 18 h 34

M. Pilet : je pense que nous avons décidé en début de mandat, et en fonction du règlement du Conseil Municipal, que les Vice-Présidents en charge des commissions feraient un retour en début de chaque point pour dire les grandes lignes évoquées. Cela s'est perdu, là aussi, en cours de route.

Mme la Maire : d'autres choses se sont perdues.

M. Bataille, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : je n'étais pas là non plus.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	2 (Mme Le Priol et M. Bataille)
	Ne participent pas au vote :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Rouer et MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet)

3 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉTENTEUR DES TROIS LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES POUR LA VILLE DE FONSORBES (délibération n° 2022-136)

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Barba, Conseiller délégué à la culture : la ville de Fonsorbes détient trois licences d'entrepreneur de spectacles afin d'exercer ses activités d'exploitation de lieux de spectacles, de diffusion et de production de spectacles vivants, conformément aux dispositions de la Loi du 13 octobre 1945 relatives aux spectacles, modifiées notamment par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 et son décret d'application du 29 juin 2000 et par la circulaire DMDTS du 13 juillet 2000.

Ces licences sont les suivantes :

- La licence n° 1 : pour les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (salle du Trépadé, salle de Bidot, Centre Culturel, salle d'exposition médiathèque, salle d'exposition de la Maison de la Culture)
- La licence n° 2 : pour les producteurs de spectacles qui ont la responsabilité d'un spectacle
- La licence n° 3 : pour les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles (toutes les manifestations organisées par la Ville).

De ce fait, M. RIVIER Pascal, Conseiller délégué à la culture sous l'ancienne mandature, avait été désigné détenteur de ces licences par délibération du 24 juin 2019.

Cependant, suite au renouvellement général du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, il est proposé de désigner M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué à la vie associative et à l'animation de la ville, au sport, aux commerces/artisanat et aux transports comme nouveau détenteur pour ces trois licences d'entrepreneur de spectacles.

La commission culture a été informée par courriel du 10 octobre 2022.

Mme la Maire : avez-vous des questions, des remarques ?

M. Mailhé : une remarque : Pascal ne sera plus détenteur des licences parce qu'il n'est plus à la commission culture ?

M. Barba, hors micro : c'est ça.

M. Mailhé : mais M. BAË n'est pas à la commission culture.

Mme la Maire : il n'est pas à la commission culture, mais par contre, il est Adjoint ...

M. Mailhé : ... alors, nous, nous allons nous abstenir parce que nous ne comprenons pas pourquoi ce n'est pas le Président ...

M. Barba : ... je vais t'expliquer : nous sommes en plein marasme de l'administration française. C'est simple : pour avoir la licence, il faut avoir BAC + 2.

M. Mailhé : je ne vois pas le rapport.

M. Barba : moi non plus ...

M. Mailhé : ... nous te faisons confiance, nous ne comprenons pas que ce ne soit pas toi. Nous t'aurions fait confiance si cela avait été toi, c'était logique ... nous te faisons confiance, donc nous ne comprenons pas, donc nous nous abstiendrons ... ce n'est pas une question de niveau d'études ...

Mme la Maire : ... c'est confirmé ...

M. Barba : ... c'est la Loi ...

M. Mailhé : ... c'est la Loi ? D'accord, autant pour moi ...

Mme la Maire : ... cela aurait pu être une plaisanterie, mais c'est la Loi.

M. Barba : ... c'est pour cela que je parlais de "marasme de l'administration française".

M. Mailhé : d'accord. Nous allons revoir notre position.

M. Barba : donc, tu peux voter maintenant, non ?

M. Mailhé : oui. Tu vois, tu as tes soutiens, nous ne comprenons pas pourquoi ce n'était pas toi ...

Mme la Maire : ... c'est quand même la première fois que nous sommes confrontés à un vote sur un sujet, quel qu'il soit, où soit exigé un niveau d'études. Cela laisse extrêmement perplexe.

M. Mailhé : autant pour moi, parce que c'est moi qui le pensais comme ça pour notre groupe.

Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres questions, je le mets aux voix.

M. Pilet : si. Nous l'avons évoqué en commission culture, je crois que nous étions tous unanimes autour de la table à nous étonner qu'il faille un niveau de diplôme, BAC + 2, je crois que tout le monde était d'accord. Ce qui a été précisé, cela me semble important, c'est qu'un agent de la collectivité a aussi la délégation pour assurer la pérennité, et que cela demandera, si j'ai bien compris, de faire des formations, et que cela demandera à la personne désignée de faire des formations. Lors de la commission, je n'avais pas bien compris. Je voulais avoir confirmation.

M. Barba : elle ...

M. Pilet : ... non, pour M. BAË. L'agent l'a, elle l'a expliqué.

M. Barba : oui, elle l'a.

M. Pilet : du coup, M. BAË va devoir aussi faire des formations ?

M. Barba : je ne pense pas. Pascal ?

M. Rivier, Adjoint aux finances : j'avais fait une formation à titre informatif, mais elle n'était pas obligatoire.

M. Pilet : comme l'agent en parlait, mais à la commission je n'avais pas posé la question.

Et je voulais savoir si cela amenait une prime ou une rémunération particulière, ou pas.

M. Rivier : côté Élu ?

M. Pilet : oui.

M. Rivier : non. Côté Élu, il n'y a rien de plus.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ces licences telles que définies ci-dessus et de désigner M. BAË Jean-Philippe, Adjoint au Maire au secteur "Vie associative et animation de la ville, sport, commerces et artisanat, Transports" détenteur de ces licences.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - INSTALLATION ET EXPLOITATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LES PARKINGS EXTÉRIEURS DU LYCÉE CLÉMENCE ROYER - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (délibération n° 2022-137)

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 5 mai 2021, la désignation de la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs du lycée Clémence Royer.

Ainsi, une Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public (COTDP) de la ville a été signée le 1^{er} juin 2022 avec ladite société, annexée à la convocation du Conseil Municipal.

Cependant, conformément à son dossier de réponse à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) "II. Structuration du Projet", une société de projet a été constituée pour porter le développement et l'exploitation de la centrale solaire, à savoir la société TS037RODE. De fait, cette dernière détient l'ensemble des droits et autorisations liés au projet. Il est précisé qu'en tant qu'actionnaire unique de cette société de projet, la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS sera tenue responsable pour le compte de sa filiale vis-à-vis de la commune, propriétaire des terrains mis à sa disposition.

De plus, des modifications et compléments doivent être apportés à la Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public initiale, nécessitant la conclusion d'un avenant. Ces modifications ont été indiquées dans la note explicative de synthèse et vues en réunion commune des commissions travaux et développement durable. Il n'a pas été retenu la demande de la société d'intégrer une clause de renonciation à recours réciproque, notre assureur ayant indiqué qu'il n'y était pas favorable car il se réserve toujours le droit d'exercer un recours envers un autre assureur, en fonction des responsabilités établies et selon les sinistres, les panneaux photovoltaïques représentant un risque non négligeable de sinistre, notamment d'incendie.

Aussi, il est proposé de signer un avenant à la convention initiale, dont le projet était annexé la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été examiné lors de la réunion commune des commissions développement durable et travaux du 3 octobre 2022. Il a été précisé qu'il est possible de demander, dans l'avenant, un bilan des événements notoires en matière de maintenance et de production.

Mme la Maire : tous les avenants ont été validés, sauf celui qui concerne la clause de renonciation à recours réciproque. Donc, nous le renverrons comme ça et nous verrons bien ce que cela donnera.

M. Mailhé : nous nous étions abstenus la première fois parce que nous n'avions pas eu de projection graphique sur le parking, et nous avons peur que cela gâche l'esthétique du lycée. Je tiens à préciser que nous ne sommes vraiment pas contre ce type de projet, mais nous n'avons toujours pas de projection graphique sur ce problème-là ...

Mme Vitet : ... si, cela a été fait en commission, nous l'avons présenté. Nous avons ...

M. Mailhé : ... oui, là ...

Mme Vitet : ... nous avons demandé justement à TRINASOLAR de nous faire une simulation ...

M. Mailhé : ... mais le permis est déjà ...

Mme Vitet : ... nous l'avons présenté à la commission ...

M. Mailhé : ... vu que nous nous étions abstenus, nous allons nous abstenir ...

Mme Vitet : ... voilà, mais cela a été présenté ...

M. Mailhé : ... j'avais plusieurs questions, l'intégration et l'esthétisme. Nous avons proposé aussi de demander à ... je ne sais plus comment il s'appelle ..., de TRINASOLAR, de voir ...

Mme Vitet : ... M. DODELIN ...

M. Mailhé : ... nous ne l'avons pas demandé à eux, mais à vous, de voir une intégration plus esthétiquement belle au niveau des supports, voir s'il n'y avait pas de la décoration sur les piliers, des couleurs de piliers qui pourraient s'intégrer plus proprement. Nous n'avons pas eu de réponse. Visiblement, c'est resté comme le projet d'origine. Je ne sais pas si vous en avez parlé ou pas ...

Mme Vitet : ... en fait, cela faisait partie des conditions initiales de l'implantation des ombrières. Le loyer alloué annuellement à la Mairie est moins important parce que nous avons voulu insister justement sur la qualité des ombrières. Nous avons été sur le terrain, avec la Directrice des Voiries-Réseaux Divers, voir des ombrières, notamment celles situées derrière le collège de Fontenilles, celles situées derrière le Phare à Tournefeuille. Nous sommes plus sur le système d'ombrières de Tournefeuille que sur celui du collège de Fontenilles. A Fontenilles, les fils se baladent sous les panneaux ...

M. Mailhé : ... le seul point qu'il y a, c'est que, franchement, nous avons un très beau lycée ; et j'ai peur de voir une tâche noire devant ce lycée qui masquera toute la beauté à cette entrée de ville. Cela commence à être une belle entrée de ville, nous avons la chocolaterie "De la Fève au Palais" qui a fait un joli bâtiment, le lycée est beau, je ne sais pas vous, mais moi je le trouve esthétiquement beau ...

Mme Vitet : ... je suis d'accord ...

M. Mailhé : ... et j'ai peur que cela gâche totalement le paysage. C'est pour cela que nous nous étions abstenus, nous allons rester dans cette même idée ...

Mme Vitet : ... c'est un petit peu le problème des énergies renouvelables

M. Mailhé : ... tout en disant que nous ne sommes pas contre ce type de projet. Et la question était : est-ce que nous nous sommes posé la question pour le parking du collège aussi ? Qui nous appartient depuis peu.

Mme Vitet : déjà, nous avons des arbres autour du parking du collège, c'est peut-être donc plus limité. Mais, nous avons fait le tour parce qu'à un moment, pour un projet porté par l'agglo, ce dernier nous avait demandé d'inventorier tous les parkings pour récupérer des surfaces de 400 m². En fait, le loyer soumis par la société proposée par l'agglo, dont je ne me souviens plus le nom, était vraiment dérisoire. Donc, dans ce cadre-là, nous avons dit que ce n'était pas la peine de continuer nos investigations, pour l'instant, nous arrêtons.

Mais il est vrai que la problématique de l'esthétisme, en matière d'énergies renouvelables, nous la retrouvons un peu partout parce que lorsque nous parlons des éoliennes, ce n'est pas très beau non plus. Où cela a le moins d'incidence d'esthétisme, c'est surtout sur les toitures, où nous pouvons intervenir. Mais là, l'objectif vraiment, par rapport à cette démarche, c'était de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique forte, pour pouvoir entrer vraiment dans ce domaine-là.

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous ne parlons pas d'esthétisme, nous parlons d'intégration du projet dans l'environnement, donc d'amélioration de la conception pour une meilleure intégration.

Quand vous avez dit que vous nous aviez présenté le projet, oui, mais vous nous l'avez présenté il y a 15 jours, le permis était déjà déposé et obtenu. Donc, déjà, je ne vois pas trop ce que nous pouvons faire ... attendez, 2 secondes s'il vous plaît ...

Mme Vitet : ... je suis d'accord, nous l'avons présenté tardivement ...

Mme Marnac : ... je termine s'il vous plaît ...

Mme Vitet : ... pardon, oui ...

Mme Marnac : ... pour terminer ce que j'étais en train de dire, parce que du coup elle m'a coupée, je ne me rappelle plus de ce que je voulais dire ... oui, le permis était déposé, donc évidemment l'intégration à la demande que nous avons essayé de faire, c'est-à-dire de masquer toutes les parties les plus métalliques et les plus apparentes de la potence, puisqu'en fait ce sera deux potences, et cela n'a pas été accepté. Donc, nous, nous sommes plus dans un souci de non intégration dans le paysage, qui a forcément un lien avec l'esthétisme.

Mme Vitet : pour répondre par rapport à la présentation, c'est vrai que nous avons demandé à TRINASOLAR de nous le fournir, et ils nous l'ont fourni relativement tard. En plus, il a été envoyé à la Directrice des Voiries-Réseaux Divers, et nous avons eu l'information tardivement.

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : d'où notre demande d'il y a un peu plus d'un an, d'avoir une modélisation en 3D pour voir si cela s'intégrait logiquement dans le paysage.

Mme Vitet : je suis d'accord que votre demande a été formulée. Nous l'avons demandé à TRINASOLAR, et nous n'avons eu un retour que très tardivement.

M. Fédou : parce que nous avons eu un plan pour 20 personnes. Donc, c'est compliqué de se faire une opinion sur un plan pour 20 personnes autour de la table.

M. Mailhé : de toute façon c'est parti, le projet est lancé, donc nous verrons ce que cela donnera. J'espère que cela ne gênera pas trop notre entrée de ville.

Pour finir sur le projet : pendant les travaux, le parking sera utilisable ou pas ? Est-ce qu'il y aura un parking de substitution ? Comment cela se passera-t-il ? Parce que c'est au mois de mai, si j'ai bien compris, il reste encore mai et juin. Si le lycée est centre d'examen pour le BAC, nous allons être embêtés.

Mme la Maire : nous le leur demanderons. A priori, ce sera plutôt après le 15 juin, le BAC se passera relativement tôt. Nous essaierons donc de décaler après la fin de l'année scolaire, et notamment après la fin du BAC.

M Fédou : parce qu'au moment du dépôt du projet, il y avait encore le terrain sur lequel la Banque Populaire a fini son local. Donc, il y avait cela de "substitution" qui pourrait servir ...

Mme la Maire : ... la substitution, ce sera ...

M. Fédou : ... aujourd'hui, il n'y a rien ...

Mme la Maire : ... ce sera peut-être aussi le parking de Carrefour. Nous verrons cela avec les enseignes, en leur expliquant nos difficultés. Mais, si nous arrivons à le décaler sur la fin de l'année scolaire, la problématique sera moindre.

Mme Marnac : après, nous l'aurons à la rentrée parce que, de mémoire, c'est 5 mois les travaux.

Mme la Maire : 5 mois ? Pardon. Nous essaierons de faire au mieux.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : juste pour signaler qu'à priori, selon les personnes qui parlent, la partie audio de l'enregistrement de ce soir est inaudible.

Pour revenir au sujet des panneaux : nous avons demandé si un financement participatif en associant les Fonsorbais pourrait être vu avec l'entreprise. Le soir, effectivement, dans la présentation de TRINASOLAR, j'ai omis d'en parler. Alors, je ne sais pas si vous avez eu un retour complémentaire à ce niveau.

Mme Vitet : non. Je n'y ai pas pensé non plus. Vous ne m'avez pas relancée par rapport à cela et je n'y ai pas pensé non plus.

M. Bonnet : d'accord. Ensuite, un autre point : nous avons évoqué aussi le fait de la collecte des eaux de pluie, cela avait été évoqué le soir-même, avec des descentes pluviales en pied de chaque poteau, et que cela s'écoulerait directement dans le réseau existant du parking. Est-ce qu'il n'aurait pas été peut-être possible, mais maintenant c'est un peu tard, de collecter ces eaux de pluie pour éventuellement faire de l'arrosage sur le secteur, sur les espaces verts mitoyens ? Comme cela va être fait peut-être sur d'autres sites de la commune.

Mme Vitet : cela fait un moment quand même que nous l'avons déposé, que nous travaillons sur ce dossier d'ombrières, nous n'étions pas encore dans la même situation par rapport à la problématique de l'eau. Nous étions en fait partis sur principe que l'eau arrivait sur le parking, qui tombait des toits des ombrières, nous souhaitions le même système. La préoccupation de la Directrice des Voiries-Réseaux Divers était d'éviter que l'eau qui tombait du toit creuse progressivement le sol et arrive à le détériorer. C'est uniquement cela que nous avons évoqué. Nous n'avons pas évoqué de récupération d'eau à ce moment-là. Nous sommes restés sur le même principe que si c'était un parking ; puisque nous avons déjà un sol imperméabilisé, nous sommes restés là-dessus.

M. Bonnet : est-ce qu'il ne serait pas possible d'étudier la possibilité de collecter ? Et de stocker éventuellement ? Sachant effectivement que depuis que nous avons évoqué pour la première fois ce dossier nous avons eu une période de sécheresse importante, et nous voyons qu'aujourd'hui encore cela perdure.

Mme Vitet : oui, de mémoire, cela fait 4 ans, peut-être même 5 ans, que nous avons déposé ce dossier. Et en 5 ans, il est vrai que la situation au regard du climat s'est énormément détériorée. Nous ne regardons plus les choses de la même manière.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du lycée Clémence Royer de Fonsorbes.

VOTE	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mmes Marnac et Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé)

5 - COLLÈGE DE CANTELAUZE - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET "LE THÉÂTRE DES CORPS" (délibération n° 2022-138)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : le collège de Cantelauze a pour projet de faire participer 6 classes à un parcours thématique autour de la danse, du théâtre et de l'expression dramatique. Ce projet, qui a débuté en septembre 2021, est reconduit pour 2022 en partenariat avec les compagnies artistiques "l'Audacieuse", "Du vent dans les poches" et "C'était demain". Deux d'entre elles sont des troupes implantées sur la ville de Fonsorbes. Ce projet "Le théâtre des corps" rentre dans l'objectif de l'accès à la culture pour tous du projet éducatif territorial de la ville. Le collège sollicite une subvention de projet pour l'année scolaire 2022-2023 d'un montant de 500 € sur un montant total de dépenses de 2 300,00 €. Pour rappel, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 21 octobre 2021, d'octroyer au collège de Cantelauze une subvention de projet de 500,00 € pour ce projet culturel mené sur l'année scolaire 2021-2022 (le montant total de dépenses était de 2 000,00 €).

Aussi, il est proposé de verser au Collège de Cantelauze une subvention de projet d'un montant de 500,00 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme la Maire : nous répondons à la demande du collège.

M. Mailhé : une petite remarque, remarque que je fais à chaque fois, vous deviez vous y attendre. Est-ce que cela rentre dans le cadre du règlement des subventions de projets que nous avons écrit au mandat dernier ? Parce que là, c'est répétitif, c'est 2 fois. Et si cela continue, peut-être qu'il faudra faire comme pour le volley, penser à l'intégrer ...

Mme Lacoste : ... à priori, non. C'est un projet qui a 3 ans d'existence, nous sommes donc sur la deuxième année. Si le collège le reconduit l'année prochaine, il nous redemandera certainement une subvention. Mais, au-delà, le projet doit s'arrêter au bout de 3 ans ...

M. Mailhé : ... si au-delà il relance un projet, je pense qu'il faudra trouver une solution. Parce que vis-à-vis des autres associations, nous ne sommes plus seuls, si une autre association nous demande la même chose sur 3 ans, il va falloir que nous acceptions, et, à ce moment-là, notre règlement devient caduc. Nous ne sommes pas contre, mais, pour le volley, nous avons pris la décision de l'intégrer sur le budget directement, dans le cadre des subventions aux associations. Là, c'est 3 ans. Mais, si à la quatrième année un projet recommence, il faudra se poser la question de savoir comment nous faisons.

Mme Lacoste : oui, effectivement, M. FÉDOU avait posé la question en commission scolaire, puisqu'il était présent pour remplacer Mme ROUER. Il est vrai que ce projet avec cette définition culturelle a une durée de 3 ans. Mais, effectivement, il pourra s'étudier au-delà si d'autres projets prennent vie. Mais, à ce moment-là, il faudra réfléchir de quelle manière nous pourrions les aider.

Mme la Maire : l'important étant de les soutenir dans la démarche.

M. Mailhé : je ne dis pas le contraire.

Mme la Maire : non, ce n'est pas ce que vous avez dit, M. MAILHÉ, je n'ai pas entendu cela.

M. Bonnet : cela me fait penser que nous avons voté une subvention pérenne pour le basket, qui fait des interventions aussi au niveau sportif avec le collège. Je ne comprends pas. Là, ils ont présenté peut-être un projet pour 3 ans au départ, mais nous avons pérennisé quand même celle du basket. Si le club de basket décide du jour au lendemain d'arrêter la prestation qu'il fait avec le collège ... comment, contractuellement, sommes-nous liés entre le basket, le collège et nous ?

Mme la Maire : il y a une convention pour la classe section basket, cosignée avec l'OTB (Ouest Toulousain Basket), collège et Mairie.

M. Bonnet : d'accord. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 500,00 € au collège de Cantelauze.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ULIS NE RÉSIDANT PAS SUR LA COMMUNE - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (délibération n° 2022-139)

Mme Lacoste : le Conseil Municipal avait acté, par délibération du 10 mars 2016, le principe de paiement des frais de scolarisation pour les enfants inscrits dans une école de la ville, dont les familles résident sur une autre commune, qui seraient à la charge des communes de résidence, et ce à compter de septembre 2016.

Ainsi, afin de procéder à la mise à jour du coût de scolarisation des élèves, une étude a été réalisée sur le coût moyen en 2021 d'un élève de Fonsorbes.

Sur cette base, il est proposé de fixer le montant de ces frais de scolarisation à 1 101,96 € par élève pour l'année scolaire 2022-2023. Il est précisé que ces frais ne concernent que les élèves scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Le montant pour l'année scolaire 2021-2022 était de 957,88 €.

Une pondération sera appliquée en prenant en compte le potentiel fiscal de l'année précédente à hauteur de 20 % si la commune concernée a un potentiel inférieur à celui de la ville de Fonsorbes.

Le document portant sur le calcul de ces frais était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été examiné par la commission scolaire du 6 octobre 2022, ainsi que par celle des finances du 11 octobre, au cours de laquelle des explications ont été données sur le calcul de la pondération.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : ce ne sont pas des questions, ce sont quelques remarques sur cette augmentation. En rappelant, suite justement aux échanges qu'il y a eu en commission, que l'argent qu'utilise la Mairie vient de nos impôts, ce sont donc les familles qui participent aussi, soit par les impôts, soit par leur participation au travers des tarifs proposés. Donc, ...

...

Déjà, pour rappeler que les débats ... pardon, Christophe m'a coupé ... que les débats qu'il y a eu en commission, bien rappeler que cet argent public vient à la base de nos impôts ou des impôts des entreprises, et que ce sont donc des choix qui sont faits, et nous faisons un choix de faciliter, ou pas, la participation d'enfants à des séjours, et de les faire sortir.

Mme la Maire : vous parlez de quoi, M. PILET ?

M. Pilet : du séjour ski.

Mme la Maire : non, nous n'y sommes pas. Nous sommes en train de parler de la classe ULIS.

M. Pilet : pardon.

Mme la Maire : donc, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fixer les frais de scolarisation à 1 101,96 € par élève, pour les élèves scolarisés en ULIS, ne résidant pas sur la commune, pour l'année scolaire 2022-2023.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - TARIFICATION DU SÉJOUR SKI 2023 DU SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2022-140)

Mme Lacoste : un séjour ski est proposé par le service jeunesse pour les jeunes de 9 à 17 ans pour la période du 27 février au 3 mars 2023 et se déroulera à CAMPAN (65). Il est précisé que si ce séjour ne pouvait avoir lieu eu égard au contexte sanitaire, les réservations pourront être annulées sans frais.

La tarification est donc soumise au vote du Conseil Municipal, ainsi que les modalités de paiement.

Le sujet a été abordé en commission scolaire. Le budget prévisionnel était joint à l'ordre du jour de la commission. Nous en avons discuté et avons ensemble débattu sur le fait d'augmenter le tarif que nous proposons aux parents pour les enfants qui participent à ce séjour.

Les nouveaux tarifs seraient :

TRANCHES de QUOTIENT FAMILIAL		TARIFS (reste à la charge des familles)
FONSORBES		
Cotisation annuelle au service jeunesse		5,00 € par foyer (sans distinction de QF)
Tranche 1 (Ce tarif comprend l'aide de la CAF)	inférieur à 400	300,00 €

TRANCHES de QUOTIENT FAMILIAL		TARIFS (reste à la charge des familles)
Tranche 2 (Ce tarif comprend l'aide de la CAF)	entre 401 et 600	331,00 €
Tranche 3 (Ce tarif comprend l'aide de la CAF)	entre 601 et 800	346,00 €
Tranche 4	entre 801 et 1300	401,00 €
Tranche 5	entre 1301 et 1700	422,00 €
Tranche 6	entre 1701 et 2000	437,00 €
Tranche 7	supérieur à 2001	464,00 €
PERSONNEL MAIRIE		336,00 €
EXTÉRIEURS		
Cotisation annuelle au service jeunesse		10,00 € par foyer (sans distinction de QF)
Tarif unique		500,00 €
Option assurance ski (montant identique pour l'ensemble des QF)		12,00 € Pour le séjour

Concernant les extérieurs, ils ne viennent au séjour que s'il reste des places, puisque tous les petits Fonsorbais sont prioritaires.

Il faut savoir que, comme chaque année, le CCAS peut participer sur ce séjour-là, à savoir :

- tranche 1 : 60 % sur le reste à charge
- tranche 2 : 30 % sur le reste à charge

Il y a maintenant deux ans que nous avons aussi fait évoluer les tarifs par rapport aux fratreries : à partir du deuxième enfant, un abattement de 50 % est appliqué sur le prix du séjour.

Les modalités de paiement ne changent pas, le règlement peut se faire en 4 fois.

Les modalités d'annulation sont les mêmes aussi.

Si vous avez des questions ...

Mme la Maire : M. PILET, vous pouvez ...

M. Pilet : ... je vais reprendre, excusez-moi, désolé ...

Mme la Maire : ... lire votre texte ...

M. Pilet : ... pardon ?

Mme la Maire : vous pouvez reprendre votre texte.

M. Pilet : oui. Donc, j'en étais juste sur le principe d'où venait l'argent, que c'est de toute façon notre argent que nous gérons d'une manière indirecte ou directe, avec les choix qui sont faits.

Je pense que notre fonction, en tant que collectivité, est d'amortir aussi le coût de la vie et ce qui est en train de se passer avec l'inflation, je ne veux pas développer, je crois que vous mesurez tous au quotidien les incidences qu'il y a, et de ne pas faire de l'anticipation. Le budget n'est pas encore voté, nous n'avons pas tous les éléments, nous ne savons pas où nous allons et on prend une décision d'augmenter. Justement, sur les différentes commissions qu'il y a eu, et pour d'autres commissions, on n'hésite pas à se projeter à dépenser de l'argent. Et là, on prend la décision d'augmenter sans avoir une vision globale du budget que nous aurons, des coûts supplémentaires qui pourraient y avoir. Nous, nous pensons qu'il faut rester sur les prix actuels, je pense qu'il n'y a aucun danger, comme ce que j'ai entendu en commission que le service jeunesse n'aurait pas de budget pour finir l'année 2023, que tout serait remis en cause ...

Mme la Maire : ... d'où sortez-vous cela, M. PILET ?

M. Pilet : de ce qu'il s'est dit en commission ... je ne me rendais pas compte de tous les prix et de tous les tarifs qui allaient augmenter ... on m'a expliqué qu'il fallait faire cette augmentation de 2 %, qui est minime, parce que sinon sur le budget du service jeunesse plus d'actions ne pourraient se faire d'ici la fin 2023, sans avoir d'éléments, etc. Ce sont des choses que les Élus de votre groupe ont renvoyées en commission, parce que je trouvais très approximatif et surtout nous n'avons pas tous les éléments là encore. Au travers de ces échanges, nous avons pu savoir que les budgets des dépenses seraient à moyen constant pour le fonctionnement. Donc, j'espère que ce sera confirmé, en tout cas c'est ce qui nous a été dit très clairement en commission. En plus, quand nous connaissons les réserves de la commune, nous sommes à + 4,5 M €, la commune peut prendre en charge 1 200 € de plus, nous pouvons réactualiser les choses au moment du vote du budget. Et, nous allons le voir dans le point d'après, il y a déjà une rentrée d'argent qui compense presque cette dépense. Donc, pour nous, cela nous semble prématuré. Et puis aussi, faire un acte politique de ne pas augmenter pour l'instant. Nous serons toujours à temps de nous adapter à la réalité de la situation. Nous avons vu en commission

finances, sur les éléments qui nous ont été donnés sur les fluides, que les impacts à aujourd'hui n'étaient pas pour l'instant si dramatiques que cela. Donc, cela va peut-être évoluer. Mais, c'est ce qui nous a été dit en commission finances, je trouve que c'était intéressant qu'il y ait eu cette présentation. La réalité, il ne faut pas non plus la noircir et imaginer le pire.

Sur le vote que nous allons prendre, du coup, si vous ne revenez pas sur la décision de geler les tarifs, nous nous abstenons. Nous ne voterons pas contre parce que nous ne voulons pas être accusés d'être contre ces séjours ski, même s'il va peut-être falloir s'interroger, avec justement les changements climatiques, et, si nous n'arrivons à avoir que de la neige artificielle, s'il faut maintenir ce genre de séjour et s'il ne faut pas penser à faire autre chose. Voilà, mais ça, c'est pour l'avenir, nous avons un peu de temps.

Mme Lacoste : nous sommes d'accord. Effectivement, il faudra peut-être réfléchir à d'autres sorties.

Concernant le budget prévisionnel proposé, les chiffres sont factuels. Le Directeur du club préados s'appuie sur un devis, quand les frais de transport s'élèvent à 2 776,40 €, ce n'est pas une projection, c'est ...

M. Pilet : ... je me suis mal exprimé. Le budget présenté est sur des éléments factuels. Pour le prendre en charge, nous sommes dans un budget global de la commune. Des éléments que nous avons, nous pouvons absorber cette charge, notamment pour les familles, je pense qu'il n'y a pas de souci, c'est ce que nous disons. Mais, effectivement, il y a les éléments factuels et les quelques augmentations, avec la suppression d'un animateur aussi qui permet de compenser. Ce qui a bien été expliqué aussi, c'est qu'il y avait déjà des réflexions sur le budget 2023 pour faire des animations un peu différentes afin de pouvoir s'adapter en fonction des réalités financières qui se présenteront. Donc, de ce côté il n'y a pas de problème. Ce que nous posons, nous, c'est de geler les tarifs, point, parce qu'il n'y a pas d'urgence à les augmenter. Et nous aurons le temps de voir venir quand nous aurons une situation globale et quand nous voterons le budget.

Mme la Maire : nous avons parlé de 2 % d'augmentation. Pour un enfant de la tranche 1 : 120 € la semaine, 5 jours de ski pour 120 € ; pour un enfant de la tranche 2 : 231,70 €. S'ils sont 2 enfants dans la famille : tranche 1 : 180 € pour amener les 2 enfants 5 jours au ski. Donc, je vous défie, M. PILET, de trouver des tarifs moindres

...

M. Pilet : ... nous ne sommes pas une entreprise commerciale, nous sommes ...

Mme la Maire : ... nous ne sommes pas une entreprise commerciale, mais pour autant ...

M. Pilet : ... nous sommes une collectivité ; c'est de permettre aux gens de partir ...

Mme la Maire : ... mais justement, c'est ce que nous faisons ...

M. Pilet : ... je vais reprendre ce qui a encore été dit en commission culture, "10 € c'est rien". Mais, 10 €, c'est beaucoup pour certains. Et 180 € pour certains, même s'il y a les aides du CCAS, ce qui est une très bonne chose, c'est beaucoup. Vous n'avez pas les mêmes grilles de valeur, vous voyez par rapport à votre réalité à vous, mais la réalité financière des gens, et surtout actuellement, c'est qu'ils doivent compter, ils n'ont plus de sous à partir du 15 du mois, même avant, ce sont des réalités ça ...

Mme la Maire : ... je ne vis pas hors sol, M. PILET, ...

M. Pilet : ... excusez-moi, vous ...

Mme la Maire : ... je fais les courses aussi, comme tout un chacun, sur le marché le samedi, à Intermarché le reste de la semaine, donc je suis bien consciente de l'augmentation du coût de la vie pour tout un chacun ...

M. Pilet : ... vous, comme nous, vous êtes d'accord ...

Mme la Maire : ... nous parlerons tout à l'heure des augmentations de l'énergie, et je pense que vous comprendrez la situation dans laquelle nous risquons de nous trouver.

M. Pilet : mais vous, comme nous, je pense que nous avons tout intérêt à ce que des enfants de tous les niveaux sociaux puissent y participer ...

Mme la Maire : ... c'est bien pour cela qu'il y a des tarifs particulièrement ...

M. Pilet : ... donc, ne dites pas que 2 % et ces augmentations ce n'est rien. Ce n'est pas entendable.

Mme Lacoste : deux choses si vous me permettez : cette augmentation-là a été proposée par le service, pas par nous. Nous l'avons travaillée ensemble, mais effectivement ils se rendent compte que la part qui reste à charge est importante, qu'il faut rester prudent, et c'est tout en leur honneur.

Ensuite, si vous avez bien lu le compte-rendu de la commission scolaire, il a été dit, effectivement, que le souhait de la municipalité était de garder un budget constant pour l'année prochaine, mais que si certaines choses s'imposaient au budget communal, il n'était pas dit que nous puissions le maintenir. C'est le souhait de tout un chacun, bien-sûr, de maintenir tous les budgets des services au niveau de cette année. Mais si certaines choses s'imposaient à nous, il faudra peut-être les revoir ; cela a été dit en commission et c'est noté sur le compte-rendu.

M. Pilet : oui, et c'est bien sur cet argument-là qu'il faut geler, pour avoir une vision globale et connaître les choix que nous faisons. Là, il y a déjà des choix qui sont faits, qui sont très politiques en plus les choix que vous faites ...

Mme la Maire : ... nous nous engageons sur un séjour qui sera financé sur 2023, alors qu'il est possible, nous le détaillerons tout à l'heure, si le contexte reste ce qu'il est au niveau énergétique, que notre facture énergétique soit majorée de 2 M € ...

M. Pilet : ... il me tarde que nous voyions ce point parce que ce n'est pas ce qui a été évoqué en commission finances, c'était des propos beaucoup plus rassurants ...

Mme la Maire : ... je vous parle de 2023. Nous en reparlerons tout à l'heure.

M. Pilet : oui. C'est pour cela aussi que nous avons posé la question dans les questions écrites.

M. Rivier : ce que j'avais dit en commission finances, c'est que nous allions faire un point tous les mois parce qu'aujourd'hui la situation évolue tous les jours. Ce qu'annonce Mme la Maire est arrivé vendredi dernier, à propos des 2 M €. Lorsque nous avons eu la commission finances, je n'avais pas cette information. Cela évolue tous les jours.

M. Pilet : c'est bien pour cela que je suis très prudent, et je dis bien qu'il y aura sûrement des décisions compliquées à prendre, mais je pense qu'il faut les prendre. Après, c'est un choix, visiblement là-dessus nous ne serons pas d'accord, de les prendre globalement et de voir ce que nous soutenons et ce que nous ne soutenons pas ...

Mme la Maire : ... M. FÉDOU ...

M. Pilet : ... mais là-dessus, je pense que nous ne serons jamais d'accord.

M. Fédou : nous, sur ces nouveaux tarifs du séjour ski, nous serons favorables parce que nous parlons vraiment d'une augmentation de 2 %. Donc, entre les tranches, cela va de 4 € à 9 €, ce qui est assez minime. Et comme je l'ai dit en commission scolaire, notre groupe a proposé, s'il y avait vraiment des familles en difficulté, de faire peut-être un effort supplémentaire par rapport à l'aide du CCAS.

C'est vrai que, quand même, sur le budget présenté par le Directeur du club préados, il a fait l'effort d'enlever, là où que c'est peut-être un peu problématique, un accompagnateur, ce qui fait donc quand même baisser le coût. Sinon, c'est ce qu'il nous a expliqué, il aurait fallu augmenter de 10 %, ce qui aurait été problématique. Donc là, nous voyons bien quand même que le coût du transport est assez inquiétant, c'est pour cela que 2 %, pour nous, cela nous semble minime, certes peut-être importants pour certaines familles. Mais, après, il faut leur dire qu'il existe le CCAS pour les aides et les orienter vers là si vraiment elles sont en difficultés.

Mme Lacoste : c'est fait. Pour le taux d'encadrement, même en enlevant un animateur, nous restons sur un taux d'un adulte pour 8 enfants, ce qui est largement suffisant, même sur les périodes de ski.

Mme la Maire : c'est le taux d'encadrement légal.

M. Fédou : voilà, c'est ce qu'il nous a expliqué. En fait, si nous n'enlevions pas un accompagnant, il fallait augmenter de 10 %, c'est ce qu'il a dit.

Mme la Maire : il faut payer le salaire. Il faut avoir un taux d'encadrement légal, en l'occurrence c'est le cas.

M. Mailhé : une petite question qui me vient en parlant de l'encadrement : si un encadrant se fait mal et ne peut pas continuer sa mission, comment cela se passe-t-il ?

Mme Lacoste : Corinne GOSSELIN me corrigera peut-être. Le Directeur, qui reste sur la base, ne participe pas au groupe, il ne fait pas partie des animateurs encadrants sur les pistes. Donc, il y a toujours cette option-là, sachant aussi que les enfants qui prennent les cours de ski le matin et l'après-midi sont avec un animateur de l'ESF (École du Ski Français), pas avec les animateurs du groupe.

M. Mailhé : d'accord. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la tarification et les modalités indiquées ci-dessus pour le séjour ski organisé par le service jeunesse et sport de Fonsorbes pour la période du 27 février au vendredi 3 mars 2023.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo et MM. Bonnet et Pilet)

8 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - RASED 2022 (délibération n° 2022-141)

Mme la Maire : le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) ; qui n'a rien à voir avec le séjour ski.

Mme Lacoste : le RASED a pour objectifs :

- l'aide aux équipes pédagogiques des écoles
- l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Accompagnement Personnalisés (PAP)
- le suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)

La psychologue de l'Éducation Nationale met en place des aides spécialisées à dominante pédagogique et/ou rééducative et de suivi psychologique.

La ville de FONSORBES contribue financièrement au fonctionnement du RASED. A ce titre, une subvention de participation au fonctionnement annuel peut être accordée par le Conseil Départemental.

Aussi, il est proposé de solliciter, au titre de l'année 2022, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le RASED. La subvention espérée est de 762,00 €.

Cela a été vu aussi en commission scolaire. La responsable du RASED évolue et se déplace sur plusieurs communes de la circonscription. Par contre, ses bureaux sont sur Fonsorbes. Donc, à ce titre, nous pouvons demander une subvention auprès du Conseil Départemental. Cette subvention peut être demandée tous les ans ; aujourd'hui, elle est demandée pour l'année 2022, elle le sera à nouveau pour 2023.

Mme la Maire : c'est à ce titre-là aussi que c'est nous qui payons un certain nombre d'équipements. J'ai le souvenir d'il y a quelques années d'une valise spécifique qui nous avait coûté fort cher et que nous étions les seuls à financer, puisque les bureaux sont basés à Fonsorbes, dont bénéficiaient également les enfants des communes de la circonscription, mais seule la commune de Fonsorbes l'avait financée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour une aide au fonctionnement 2022 du RASED.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (délibération n° 2022-142)

M. Rivier : une Décision Modificative n° 1 du budget principal "Commune" est soumise au vote concernant les écritures comptables portant sur la régularisation d'opérations d'ordre entre la section d'investissement pour un montant de 179 184 € pour :

- l'intégration du PADEL pour 83 068 € en dépenses et en recettes
- la régularisation des avances de travaux pour 21 116 €, en dépenses et en recettes
- l'intégration de la valeur réelle de la parcelle cadastrée CC n° 292 sise 1 rue des Lièvres, suite à son acquisition à l'euro symbolique, pour 75 000 € en dépenses et en recettes

Le détail était indiqué dans la note explicative de synthèse.

Mme la Maire : donc, en dépenses : 179 184 €, identiques en recettes bien-entendu. Les explications ont été données en commission finances. Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal "Commune" telle que présentée ci-dessus.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2022-143)

M. Rivier : le budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" a été ouvert par délibération en date du 8 avril 2010 (n° 093-10) en raison de la création d'un lotissement communal.

Le Compte Administratif 2021, ainsi que le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable public, ont été votés le 7 avril 2022. Il restait un excédent de fonctionnement de 5 951,54 € et il n'y avait pas d'excédent d'investissement. Au cours de l'année 2022, les opérations comptables ont ramené le résultat de fonctionnement à 0,00 €.

Aussi, compte-tenu de la fin des opérations comptables au cours de l'année 2022, ce budget n'aura plus lieu d'exister. Il conviendra alors de reprendre au budget principal "Commune", en 2023, les résultats de fonctionnement et d'investissement à 0,00 €, sous réserve des écritures comptables passées en 2022.

En conséquence, la clôture du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" au 31 décembre 2022 est proposée au vote du Conseil Municipal.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" au 31 décembre 2022.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" - REPRISE DE PROVISIONS (délibération n° 2022-144)

M. Rivier : la mise en place de provisions pour risques et charges financiers au budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" a été approuvée par délibération du 17 décembre 2015, pour un montant de 82 000 € au titre de l'année 2015. De plus, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 27 novembre 2019, la reprise d'une partie de ces provisions pour un montant de 33 000 € en raison du rattrapage des paiements de loyers effectué par la SCI TONY, et suite au paiement des semestrialités comprises dans son plan de redressement.

La SCI TONY a continué à payer les semestrialités qui étaient dues jusqu'à ce jour et à rattraper les loyers impayés.

Aussi, il est proposé de procéder à une reprise complémentaire de provisions à hauteur de 20 000 €.

Mme la Maire : c'est bien, ils remboursent leur dette.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la reprise complémentaire d'une partie des provisions pour un montant de 20 000 € sur le budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - MARCHÉ DE SERVICE - ASSURANCES 2023-2026 POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES MAIRIE-CCAS (délibération n° 2022-145)

M. Rivier : le précédent marché de service relatif aux assurances a été approuvé par délibération du 18 octobre 2018 pour une durée de quatre ans, et prendra donc fin le 31 décembre 2022.

Par délibération du 20 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention permanente de groupement de commandes CCAS-MAIRIE.

En conséquence, il est proposé de souscrire aux marchés de service assurances pour la période 2023-2026 dans le cadre de ce groupement de commandes.

Pour ce faire, un marché à procédure adaptée avec publicité a été lancé le 25 mai 2022. La date limite de dépôt des offres était fixée au lundi 27 juin 2022, quatre offres ont été déposées dans les délais.

Le marché est divisé en 4 lots :

LOTS	LIBELLÉS
1	Risques Automobiles
2	Risques de Dommages aux Biens
3	Risques de Responsabilités
4	Protection Juridique de la Ville, du CCAS et Protection Fonctionnelle des Agents, des Élus et des Administrateurs

Aucune offre n'a été déposée pour le lot n° 2 "Risques de Dommages aux Biens". Une nouvelle procédure sans publicité, ni mise en concurrence, a donc été lancée auprès de la SMACL.

Aussi, suite à l'analyse des offres réalisée par M. Adrien PLANAS, cabinet JULIEN, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 octobre 2022, propose de retenir les candidats suivants :

LOTS	LIBELLÉS	CANDIDATS	VILLE		CCAS		Contrats actuels Prime TTC 2022
			Montant prime HT	Montant prime TTC	Montant prime HT	Montant prime TTC	
1	Risques Automobiles (mission collaborateur unique pour le CCAS qui n'a pas de véhicule en propriété)	Groupement PILLIOT / GLISE	10 018,86 €	11 926,27 €			Ville : 10 586,99 €
	Mission collaborateur		228,06 €	280,00 €	228,06 €	280,00 €	Ville : 985,20 € CCAS : inclus dans RC
2	Risques de Dommages aux biens ⁽¹⁾	SMACL	31 182,06 €	33 882,42 €	576,84 €	631,80 €	Ville : 12 681,05 € CCAS : 633,75 €

3	Risques de Responsabilités	Groupement PNAS/AREAS DOMMAGES	9 432,93 €	10 336,89 €	450,00 €	545,50 €	Ville : 8 597,09 € CCAS : 195,12 €
4	Protection Juridique de la Ville et du CCAS	Groupement SAFAXIS/ SHAM	1 067,00 €	1 209,98 €	118,42 €	134,29 €	Ville : 2 609,02 € CCAS : 569,25 €
	Protection Fonctionnelle des Agents, des Élus et des Administrateurs		375,00 €	425,25 €	35,56 €	40,30 €	Ville : 450,29 € CCAS : 87,08 €
TOTAL ANNÉE 2023			52 303,91 €	58 060,81 €	1 408,88 €	1 631,89 €	

Sur la note explicative de synthèse annexée à la convocation du Conseil Municipal, il était noté 174,62 € TTC, pour la garantie protection fonctionnelle du CCAS, alors que le montant à retenir est 40,30 €. Il s'agit en fait du montant total de la protection juridique + la protection fonctionnelle.

Trois tarifications différentes étaient demandées pour le lot n° 2. Le cabinet JULIEN préconise de retenir la tarification n° 3 (argumentaire détaillé pages 50 et 51 du rapport d'analyse des offres). Vous avez pu prendre connaissance des trois tarifications proposées.

Il est proposé de retenir la tarification 3, soit :

- Franchise : toutes garanties de dommages : 5 000 €/sinistre
- Sauf : garanties de responsabilité : néant
- Tous risques matériels divers, pertes de denrées en chambre froide
- Bris de machines sans désignation, tous risques expositions : 500 €/sinistre
- Catastrophes naturelles : légale

La prime totale proposée par l'unique candidat est de 33 882,42 € TTC, pour un taux de 0,78 €/m² HT pour la ville et 0,69 € HT pour le CCAS.

Concernant la tarification CCAS, les conditions suivantes sont prévues :

- Franchises : toutes garanties de dommages : 500 €/sinistre
- Sauf : garanties de responsabilité : néant
- Catastrophes naturelles : légale

En conséquence, il est proposé de retenir les candidats indiqués et d'autoriser la signature des marchés, qui seront conclus pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

La délibération porte sur la Mairie et le CCAS, comme indiqué dans le cahier des charges.

Le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Lors de la commission d'appel d'offres, les principales questions étaient les suivantes :

- groupement de commandes avec le Muretain Agglo : l'Assistant à Maîtrise d'Œuvre a indiqué que cela n'a pas d'intérêt car, d'une part, chaque commune aurait à supporter la sinistralité des autres, ce qui pourrait coûter très cher aux communes qui ont une faible sinistralité. D'autre part, les assureurs raisonnent en terme de marché et non de groupe.
- le Muretain Agglo est-il couvert pour le risque concernant les bornes d'apport volontaire dont il est propriétaire ? La question a été posée au Muretain.
- si une compagnie d'assurance émet une réserve lors d'un sinistre, qu'elle aurait oubliée de lister dans son offre, que se passe-t-il ? Dès lors qu'une réserve n'est pas écrite, elle est réputée ne pas exister.
- il a été également question de l'ajout de véhicules dans le parc en cours d'année. La compagnie d'assurance devra avoir, au 1^{er} janvier de chaque année, un état à jour du parc auto (il en est de même d'ailleurs pour les biens immobiliers).

Le devis du Cabinet JULIEN, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, est de 5 100 € HT, soit 6 120 € TTC.

Mme la Maire : l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), en l'occurrence a répondu à toutes les questions qui ont été posées. Nous voyons que la qualité de l'analyse y est, c'est du moins ce que j'en ai perçu. Il a fait un travail que nos services ne sont pas capables de faire pour une telle analyse. Ce qui est certain, c'est que nous voyons des augmentations significatives, notamment sur le lot n° 2 "dommages aux biens". De mémoire, sur le précédent contrat, nous l'avions validé avec la MAIF pour un prix nettement inférieur. Mais, à ce moment-là, il me semblait, et cela a été d'ailleurs confirmé par l'AMO, que la MAIF voulait impérativement rentrer dans les collectivités territoriales, avec donc des prix très attractifs, ce qui explique la différence. Nous sommes à 33 000 € cette année, nous étions à 12 000 € en 2018. Nous nous doutions bien que les tarifs allaient augmenter, malheureusement, nous n'avons pas le choix.

Avez-vous des questions que vous n'auriez pas posées à l'AMO ?

M. Mailhé : ce n'est pas une question, c'est une remarque sur la qualité de la commission et sur la présentation par l'AMO. Le domaine de l'assurance est très compliqué. J'ai fait la proposition, à la fin, et je pense qu'il faudra

le voir, à savoir de le budgétiser, de le garder en tant que cabinet conseils parce que je pense qu'il peut aller chercher quelques remboursements et quelques aides que nous ne verrons pas, nous ne sommes pas des professionnels de ce domaine-là. C'est tout ce que je voulais ajouter. Nous avons vu la qualité du cabinet, continuons à l'utiliser, je crois qu'il demandait 1 200 € à l'année ...

Mme la Maire : ... c'est 1 500 €, nous avons reçu le devis ...

M. Mailhé : ... ou 1 500 €, je pense que nous serons gagnants au final.

Mme la Maire : je crois qu'il va falloir faire attention sur toutes les dépenses que nous allons faire pour autant, et ...

M. Mailhé : ... oui ...

Mme la Maire : ... et être extrêmement vigilants vu ce qui nous est annoncé. Il ne faut pas nous tromper.

M. Bonnet : M. RIVIER, je n'ai pas bien entendu et compris le dernier montant que vous avez évoqué de + de 6 000 €. C'était ?

M. Rivier : c'est le devis du cabinet JULIEN. Donc, 5 100 € HT, soit 6 120 € TTC.

M. Bonnet : pour la prestation de la gestion de l'appel d'offres, de l'analyse de A à Z ? ... D'accord.

Par rapport au Muretain Agglo, vous n'avez pas eu de retour concernant les ...

Mme la Maire : non, nous n'avons pas eu la réponse. Nous allons le relancer.

M. Bonnet : cela fait longtemps que vous avez ...

Mme la Maire : ... il y a des choses qui ne vont pas vite, M. BONNET ...

M. Bonnet : ... c'était pour savoir si cela faisait longtemps que vous aviez posé la question ...

Mme la Maire : ... je ne sais pas. Elle a été posée, mais je ne peux pas vous répondre, ce n'est pas nous qui l'avons posée. Je suppose que c'est le service juridique, je ne sais pas à quelle date il a posé la question.

M. Bonnet : il serait intéressant de le savoir parce que, nous, nous ne sommes pas couverts, d'après ce que j'ai compris, dans le cadre de ... donc effectivement, nous nous retrouvons avec des containers proches d'habitations. S'il y a un départ de feu, il faut que nos concitoyens soient quand même couverts par quelqu'un

...

Mme la Maire : ... nous vous donnerons la réponse ...

M. Bonnet : ... merci ...

Mme la Maire : ... j'ai du mal à imaginer que nous ne le soyons pas. Mais, c'est mieux d'avoir une réponse avec certitude ...

M. Bonnet : ... la problématique est que c'est une exclusion du contrat. C'est pour cela qu'effectivement, si le Muretain a le même style de contrat que nous, est-ce qu'il va couvrir derrière les frais inhérents à un incendie sur un bien privé ? La problématique est là.

Mme la Maire : nous vous donnerons la réponse quand nous l'aurons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de souscription des marchés d'assurance aux entreprises ci-dessus désignées pour un montant de 52 303,91 € HT, soit 58 060,81 € TTC pour la ville et 1 408,88 € HT, soit 1 631,92 € TTC pour le CCAS, pour l'année 2023.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Séverac, Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaine et Dialogue Social" : les 3 dossiers suivants ont été examinés par la commission du personnel communal le 23 septembre 2022 et par le Comité Technique le 6 octobre 2022 :

13 - CRÉATION DE POSTES - PROMOTION INTERNE (délibération n° 2022-146)

M. Séverac : sur l'ensemble des agents proposés lors des sessions de promotion interne du premier semestre 2022, trois agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise.

Aussi, afin de nommer ces agents, la création des postes suivants est soumise au vote du Conseil Municipal à compter du 1^{er} novembre 2022 :

- 2 postes d'agent de maîtrise à 35/35^{ème}, aux services techniques
- 1 poste d'agent de maîtrise à 28/35^{ème}, au service administratif

Les anciens postes seront fermés en fin d'année lors de la mise à jour du tableau des effectifs.

Les demandes de promotion interne pour le deuxième semestre ont été envoyées en temps et en heure, mais nous n'avons pas à ce jour les résultats.

Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes décrits ci-dessus dans le cadre de la promotion interne.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : excusez-moi. On nous fait signer un parapheur ...

Mme la Maire : oui, c'est par rapport à la Décision Modificative.

M. Pilet : d'accord.

14 - CRÉATION DE CONTRATS (délibération n° 2022-147)

M. Séverac : il est proposé de créer un contrat CATA (Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité) pour le service jeunesse, suite à la fin d'un CATA de même nature, et au vu des besoins du service. Ce contrat serait à temps complet en qualité d'adjoint d'animation, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

J'ajoute pour votre information que lors de la commission du personnel, nous avons aussi évoqué la question du jeune homme que nous avons en Parcours Emploi Compétence (PEC), puisqu'à l'époque nous ne savions pas si ce contrat PEC pourrait être prolongé ou pas et que nous avons donc envisagé de créer un Contrat d'Accroissement Temporaire. Depuis, nous avons eu la réponse : le Parcours Emploi Compétence peut être prolongé, il le sera donc. Nous verrons pour la suite la nécessité de prolonger par un Contrat d'Accroissement Temporaire, vu que les compétences et le travail de cet agent sont appréciés aux services techniques. Nous sommes donc tout à fait satisfaits de son travail.

Avez-vous des questions sur ce point ?

M. Mailhé, hors micro : nous avons une question sur le point d'avant et ...

M. Séverac : ... pardon. Mais nous avons voté.

Mme Marnac : c'est juste une question. Dans le cadre de la promotion interne, pourquoi n'y a-t-il que des catégories C qui avancent ?

M. Séverac : c'est une bonne question ... Nous proposons aussi des catégories B.

Mme Marnac : en fait, depuis 2 ans ou 3 que je suis là, je ne vois jamais aucune promotion ...

Mme la Maire : ... cela dépend du Centre de Gestion. Nous proposons des catégories B. Mais si le Centre de Gestion ne les retient pas parce qu'ils n'ont pas le nombre de points nécessaires, il y en a qui sont placés plus haut dans le Département, il y a un nombre de postes limité, donc à partir de là, les Fonsorbais ne sont pas retenus. Mais nous en proposons.

Mme Marnac : d'accord. C'était ça ma question, des agents ont été proposés ?

M. Séverac : oui.

Mme Marnac : après, c'est l'arbitrage du Centre de Gestion ...

M. Séverac : ... nous ne proposons de créer des postes que pour ceux qui ont été retenus.

Mme Marnac : oui, bien-sûr. Je m'en doutais bien. Merci.

M. Séverac : donc, sur la création des contrats ?

M. Pilet : oui. C'est en complément. Il y a actuellement quelques arrêts maladie, nous voulions savoir ce qu'il en était des remplacements, si l'ensemble des personnes en arrêt étaient remplacées, comment c'était géré.

Mme la Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour. Mais, nous remplaçons les agents en maladie, notamment vous parlez peut-être du service entretien, de façon à ce que ...

M. Pilet : ... de tout ...

Mme la Maire : ... la charge des agents actuellement présents ne soit pas augmentée, et qu'ils soient soutenus par la présence d'agents sous contrat, ou alors par des entreprises extérieures puisque des entreprises privées interviennent pour suppléer à l'absentéisme.

M. Pilet : nous posons la question pour l'ensemble des services.

Mme la Maire : sur l'ensemble des services, ce n'est pas forcément le cas. Je vous parle principalement du service entretien, qui me paraît être aujourd'hui celui qui a le plus besoin de soutien.

M. Pilet : d'accord. Il n'y a pas de remplacement sur l'ensemble des services ? C'est une priorisation sur le service entretien.

Mme la Maire : il y a des remplacements dans d'autres services, qui peuvent être dans les services administratifs par rapport à des arrêts de maladie de longue durée. Nous continuons à fonctionner comme nous avons fonctionné jusqu'à présent. Quand il nous semble nécessaire de remplacer parce que les besoins du service sont avérés et que le soutien est nécessaire au personnel présent ; nous remplaçons. Et par rapport aux compétences nécessaires, parce qu'il y a ça aussi.

M. Pilet : le recrutement du responsable du service entretien ...

Mme la Maire : ... M. PILET, vous attendez ...

M. Pilet : ... nous n'avons pas eu de réponses à nos mails, nous voulions savoir ...

Mme la Maire : ... cela tombe bien, je comptais vous en parler en fin de séance ...

M. Pilet : ... voilà, vous le dites, et nous en parlerons à la fin ...

Mme la Maire : ... à titre d'information ...

M. Pilet : ... c'est simple, vous dites que vous nous en parlerez tout à l'heure ...

Mme la Maire : ... pour l'instant, nous ne sommes pas sur ce point-là, nous en sommes à la création d'un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité pour le service jeunesse.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer le Contrat d'Accroissement Temporaire ci-dessus décrit pour le service jeunesse.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS POUR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (délibération n° 2022-148)

M. Séverac : la création des postes contractuels suivants est soumise au vote du Conseil Municipal, sous forme de vacataires, sur une durée de 9 mois (du 1^{er} novembre 2022 à fin juin 2023), dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) :

- 4 postes d'agents contractuels à hauteur de 228 heures pour les écoles élémentaires

Jusqu'alors, ces contrats étaient de 210 heures pour 3 d'entre eux et de 300 heures pour un (avec du temps pour le collègue en plus).

Pour cette année, le responsable du CLAS propose de passer à 228 heures pour chaque animateur afin d'inclure des temps de préparation indispensables à leur fonctionnement. Le détail des heures se présente comme suit :

- Obligation départementale de couvrir une période de 26 semaines, à raison de 1h45 par jour (de 16h30 à 18h15) : 182 heures
- Actions parentalité : 23 heures
- Temps de préparation : 22 heures
- Comité de Pilotage : 1 heure

Lors de la commission du personnel communal, il a été demandé les possibilités de compléter les contrats par des heures sur d'autres services ou au Muretain Agglo ; un travail a été engagé sur cet aspect-là, mais, en même temps nous nous apercevons que souvent les heures sont sur les mêmes créneaux et c'est très compliqué de pouvoir leur proposer autre chose en même temps.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : c'est un complément par rapport à ce que vous venez de dire : sur le fait d'arriver à ce que les agents aient une augmentation de leurs créneaux horaires et se rapprochent d'un temps plein, la ville de Blagnac, qui est une ville avec beaucoup plus d'habitants que Fonsorbes ...

M. Séverac : ... et plus riche ...

M. Pilet : ... y arrive. Cela vaudrait peut-être le coup de se renseigner et de prendre peut-être avis pour avoir des idées pour y arriver pour notre commune.

Mme la Maire : je ne sais pas comment la ville de Blagnac y arrive, sachant que j'ai le souvenir d'un article de la Dépêche, en septembre de l'année dernière je pense, ou en cours d'année, dans lequel elle annonçait un manque colossal d'animateurs dans ses services. Ce qui prouve bien manifestement qu'elle n'avait pas la possibilité de leur proposer des postes à temps complet puisque sur le temps périscolaire elle n'arrivait pas à recruter.

M. Pilet : c'est bien pour cela qu'elle a travaillé cette question et qu'elle est arrivée à la réalité d'aujourd'hui. Donc, je me dis que cela vaudrait peut-être le coup de se rapprocher d'elle, de voir comment elle y est arrivée et de voir les difficultés. Après, en sachant que c'est une ville qui a d'autres moyens que la nôtre. Mais, je pense qu'il faut prendre au moins conseil ou attache. Et puis, il y a peut-être des idées à retenir et des savoir-faire à retenir. Mais je pense que là aussi c'est pour arriver à pérenniser et à fidéliser les personnes qui interviennent dans ce cadre-là. Je pense que nous avons tous à y gagner.

Mme la Maire : ce qui est sûr, c'est que le Muretain Agglo a travaillé là-dessus et a essayé de trouver des solutions avec d'autres partenaires, Pôle Emploi, les services d'aide à domicile, etc, pour faire travailler des animateurs sur le temps périscolaire du matin midi et soir, vacances scolaires, mercredi, et que sur le reste du temps de la journée ils puissent éventuellement travailler sur d'autres services que le Muretain Agglo. Sauf que, malheureusement, cela n'a pas porté ses fruits.

M. Séverac : le Directeur de Projets Éducatifs et Sociaux travaille déjà aussi avec le service entretien pour arriver à faire cela autant que possible.

M. Pilet : nous pouvons peut-être admettre, avec beaucoup de simplicité, qu'il y a des gens qui y sont arrivés, demandons comment ils ont fait.

M. Séverac : nous allons nous rapprocher de Blagnac. S'ils ont des solutions miracles ...

Mme la Maire propose au Conseil Municipal les 4 postes contractuels ci-dessus décrits pour l'accompagnement scolaire.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (délibération n° 2022-149)

Mme la Maire : en application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeur-pompiers professionnels, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le Code de la Sécurité Intérieure par un nouvel article le D 731-14.

Le Maire communique ensuite le nom de ce correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours.

Sous l'autorité du Maire, ce correspondant peut :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune (ce qui n'est pas le cas à Fonsorbes)
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il nous a donc paru légitime de désigner Philippe FRANCHINA, puisqu'il est d'ores et déjà Conseiller délégué à la tranquillité publique, et surtout référent du Plan Communal de Sauvegarde, comme correspondant incendie et secours.

Philippe est d'accord, nous le remercions.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. Pilet : nous regrettons que nous n'ayons pas pu en parler lors de la commission sécurité-tranquillité. D'ailleurs, nous renouvelons notre demande d'en organiser une avant janvier 2023, vu les différentes situations qui se passent sur la commune. Et, il aurait été bien que dans l'ordre du jour on nous présente la personne qui était candidate puisque là rien n'a été dit. Donc, nous nous abstiendrons.

Mme la Maire : si vous avez connaissance, M. PILET, de faits particuliers qui méritent d'être remontés, n'hésitez pas à nous le faire savoir, puisque vous avez évoqué le fait que vous aviez des éléments. Donc, donnez-nous les éléments. Aujourd'hui, nous, nous n'avons pas d'élément d'inquiétude particulier sur ce qui touche à la tranquillité publique ou à la sécurité des Fonsorbais, pour être en relation régulière avec les services de Gendarmerie. A voir le retour sur le nombre, notamment de cambriolages, cet été a été particulièrement calme, et tant mieux. Nous ne sommes pas à l'abri de quoi que ce soit, mais sachez que nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, de remontée particulière, si ce n'est les violences intrafamiliales. Hier, nous avons une réunion avec le Procureur de la République, qui a fait remarquer que malheureusement ces violences intrafamiliales étaient en nette augmentation depuis plusieurs années et qu'elles étaient toujours sur une voie ascendante. Peut-être sont-elles plus déclarées qu'elles ne l'étaient précédemment, c'est possible, MeToo est passé par là, il y a une libération de la parole. Mais, nous n'avons pas à Fonsorbes d'information particulière sur des difficultés majeures à propos de la tranquillité publique et de la sécurité publique.

M. Pilet : ce point aurait mérité que nous puissions en discuter, que cela nous soit présenté, expliqué. Dont acte. Je pense que dans certains conseils de quartier, il me semble avoir entendu dire que des inquiétudes étaient exprimées. Mais après, je pense que là aussi il y a une différence : vous pensez et vous dites que tout va bien, nous, nous pensons qu'il y a des inquiétudes, qu'il faut anticiper et être dans la prévention. La dernière fois que nous avons alerté, je vois comment cela a été traité, donc je suis très prudent, encore une fois, ...

Mme la Maire : ... mais donnez-nous des faits, M. PILET ...

M. Pilet : ... non, mais que l'on réunisse la commission. La dernière fois, j'ai donné des faits très précis, et je fais aussi attention, je vous le répète, de qui nous donne les informations puisqu'il y a chaque fois, un climat de

confiance, et donc, je vous l'ai dit, nous l'avons dit très clairement, nous protégeons les personnes qui nous parlent ...

Mme la Maire : ... vous protégez vos sources, absolument ...

M. Pilet : ... oui, exactement, vous l'avez très bien compris ... Mais par contre, quand nous annonçons des faits précis, quand nous disons qu'il faut prendre des mesures, vous pouvez nous faire grâce que chaque fois nous ne nous sommes pas trompés.

Mme la Maire : Mme VOISIN, avez-vous eu des retours de conseils de quartier sur des soucis concernant la tranquillité publique ?

Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : pas à ce jour, non. Mise à part la vitesse sur les ... Mais ça, nous le signalons à chaque fois. D'ailleurs, plusieurs quartiers sont un peu "aux abonnés absents" en ce moment, donc je vais les relancer, dont la Martinette par exemple.

M. Bonnet : j'ai assisté, en tant qu'habitant d'un quartier, à un conseil de quartier pas plus tard que la semaine dernière, où des personnes ont évoqué, et vous étiez présente, Mme VOISIN, des scooters qui roulaient, qui rentraient sur le lavoir, nous sommes d'accord ? Donc, ne dites pas que vous n'avez pas eu l'information. Vous avez participé à une réunion ...

Mme Voisin : ... j'ai bien parlé de problèmes ... pardon, excusez-moi ...

M. Bonnet : ... de tranquillité publique, c'est bien ce dont nous parlons, de tranquillité publique, pas de sécurité. Des habitants du conseil de quartier du centre-bourg ont dit que dans le parc des lavoirs des scooters circulaient tous les soirs, même si cela a été démenti par d'autres, que ce n'était pas aussi problématique que cela. Ce genre de propos se disent dans les conseils de quartier.

Mme la Maire : ce n'est pas bien, c'est tout à fait regrettable, c'est interdit. S'ils sont effectivement vus par la Police Municipale, ce qui est demandé c'est qu'ils soient sanctionnés. Mais, nous ne sommes pas sur des problèmes d'insécurité majeurs. Nous allons relativiser.

M. Bonnet : vous avez bien parlé de tranquillité publique, c'est vous qui avez repris les propos. Je vous parle de tranquillité publique, pas d'insécurité ; il n'y a pas que l'insécurité. L'intitulé de la commission, c'est quoi ? Il y a bien tranquillité publique à l'intérieur, donc ...

Mme la Maire : ... sachez que les ordres donnés à la Police Municipale ...

M. Bonnet : ... mais, Mme le Maire, cela se passe en dehors des heures ; nous vous l'avions demandé ça aussi d'étendre éventuellement ...

Mme la Maire : ... cela leur arrive ...

M. Bonnet : ... mais d'étendre les horaires de la Police Municipale sur deux horaires, de 7 heures à 19 heures, cela permettrait peut-être de rencontrer les jeunes, de voir avec le service jeunesse les possibilités de regroupements, où ces jeunes-là pourraient se regrouper puisqu'ils n'ont pas aujourd'hui de lieux dédiés pour pouvoir se rassembler. Donc, si tout cela était travaillé peut-être en commission, cela permettrait peut-être d'éviter ces remontées en conseils de quartier ou ailleurs.

Mme la Maire : si vous le dites.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. FRANCHINA Philippe, Conseiller délégué au secteur "tranquillité publique - développement du numérique et innovation", pour exercer la fonction de Correspondant Incendie et Secours.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

17 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : nous en parlerons tout à l'heure par rapport aux prix de l'énergie.

M. Pilet : excusez-moi, sur le point du Muretain Agglo : la presse a fait écho d'un article sur la vente de terrains aux Portes des Pyrénées. Est-ce que nous pouvons avoir des éclaircissements ? Puisqu'il a fait état d'une vente très particulière. Donc, nous voudrions avoir des précisions. Avoir des précisions aussi là où nous en sommes par rapport au SIECT, est-ce que nous avons définitivement quitté le SIECT pour être au SAGE ? Où cela en est-il ? Et, enfin, sur cette thématique, la question du départ du Muretain Agglo car nous n'en entendons plus parler, où est-ce que cela en est ?

Mme la Maire : sur les Portes des Pyrénées : s'il y a eu quelques illégalités que ce soit, des gens sont susceptibles de déposer plainte, des citoyens lambda. Donc, si c'est le cas, ce sera instruit, sans aucun doute, par les services judiciaires ad hoc. Je ne peux pas vous en dire plus, M. PILET.

M. Pilet : en tant qu'Élu communautaire qui a participé au vote, d'apprendre qu'il y a eu, à priori, si nous résumons l'article, un arrangement au niveau du prix, ...

Mme la Maire : ... je vous rappelle que nous avons demandé plusieurs fois, en Conseil Communautaire, vous y assistez, donc vous avez dû m'entendre, j'ai demandé plusieurs fois à avoir le bilan financier des Portes des Pyrénées, à savoir dépenses, recettes, et je n'ai jamais réussi à l'avoir ...

M. Pilet : ... ça, c'est autre chose ...

Mme la Maire : ... non, ce n'est pas neutre ...

M. Pilet : ... la vente du terrain avait été votée en Conseil Communautaire, et du prix, ...

Mme la Maire : ... toute Vice-Présidente que je sois, je n'arrive pas à avoir les réponses que je souhaiterais avoir sur certains dossiers. Celui-là en fait partie.

M. Pilet : le budget, c'est encore autre chose, nous l'avons vu la dernière fois, où que cela a été assez silencieux puisqu'on rallonge les budgets annexes au niveau économique, mais bon, c'est encore autre chose.

Là, le Conseil Communautaire a voté des prix de vente du terrain pour une somme qui était visiblement en-deçà de ce qu'elle aurait dû être, donc je m'interroge : comment les Conseillers Communautaires réagissent à cela ? Est-ce qu'ils ont pris une position ? Est-ce que cela a été évoqué en bureau ? Est-ce que cela a été discuté ? Ce ne sont pas quand même des petites sommes et une petite affaire. Donc, est-ce que c'est resté lettre morte ?

Mme la Maire : d'une certaine manière, nous allons dire oui.

M. Pilet : d'accord.

M. Mailhé : je tiens à dire quelque chose ... Excuse-moi Philippe ... Nous l'avons tous voté en Conseil Communautaire, c'est clair. De toute façon, la zone est engagée, donc maintenant nous y sommes.

Où as-tu eu toutes ces informations ? Ma question est là.

M. Pilet : la presse.

M. Mailhé : d'accord. Donc nous, avant de pouvoir prendre une position et de pouvoir répondre, nous nous sommes peut-être trompés, nous ne nous sommes peut-être pas trompés, je pense qu'il faut avoir une réponse factuelle et réelle du Muretain Agglo, et des enquêtes, s'il y a enquêtes, s'il y a une plainte. Pour le moment, nous ne pouvons pas répondre à cette question suite à un article de presse. Tu connais la presse aussi bien que moi, même mieux ...

M. Pilet : ... Christophe, ...

M. Mailhé : ... donc là, à l'heure actuelle, moi, je ne peux pas m'avancer et je ne peux pas en parler parce qu'en Conseil Communautaire nous n'avons pas eu de débat. Le prochain Conseil Communautaire sera mardi prochain, peut-être qu'il y aura une question, peut-être qu'il y aura des discussions sur ce sujet-là. Mais de là à nous demander, nous dire que nous avons voté la vente de ce terrain, nous ne savions pas, déjà, nous ne savons pas comment cela s'est passé, je ne défends pas le Président MANDEMENT, loin de là, mais, nous demander de juger cette vente sur un article de presse, j'en suis vraiment incapable. C'est aussi simple que cela.

M. Pilet : je me suis mal fait comprendre. J'amène un fait paru dans la presse, qui n'est pas un fait anodin. Ce qui est factuel, c'est que cela a été voté en Conseil Communautaire, cela a été voté ...

M. Mailhé, hors micro : ... oui, mais la suite, nous ne la connaissons pas ...

M. Pilet : ... mais, c'est de dire, en tant que Conseiller Communautaire, comme, nous, nous le faisons en tant que Conseiller Municipal quand des choses nous interpellent, c'est de poser les questions, de savoir ce qu'il s'est passé, ce qu'est la réalité, est-ce que c'est vrai, est-ce que ce n'est pas vrai. Donc, ce que j'entends de la réponse, c'est qu'il n'y a eu aucune démarche, parce qu'il y a aussi les Bureaux Communautaires, l'Assemblée des Maires, donc je me dis que cela a dû être quand même parlé et discuté. De ce que j'apprends, là, si j'ai bien compris la réponse, c'est que cela n'a été parlé et discuté nulle part et qu'aucune interrogation n'a été faite pour demander "est-ce que cet article est vrai ou pas ? Quelle est la réalité des choses ?" Donc, moi, je vous invite, en tant que Conseillers Communautaires de la commune, à le poser au prochain Conseil Communautaire pour avoir des réponses parce que ce sont quand même des faits, s'ils sont avérés, qui sont au moins anormaux, graves, et qu'ils ne peuvent pas rester comme ça. Et, c'est notre devoir d'Élus de veiller à chaque denier des finances publiques.

M. Séverac : depuis que l'article est paru, il n'y a pas eu de Conférence des Maires élargie, il y a eu seulement un ou deux bureaux très techniques, donc la question va sans doute rebondir. D'après ce que j'ai compris, le vote a eu lieu sur la mandature précédente, voire même peut-être avant, donc il ...

...

M. Pilet : ... si, je crois que c'est sur la mandature précédente.

M. Séverac : sur la mandature précédente ? Oui, peut-être. En tout cas, que des explications soient fournies me semble effectivement nécessaire.

Sur le SIECT : vous n'êtes pas sans savoir que nous attendons toujours la décision du Préfet, puisqu'il devait la prendre pour le 4 juillet, il l'a repoussée au 31 octobre. Donc, nous verrons la semaine prochaine ce qu'il

dira, parce que tant qu'il ne prendra pas l'arrêté de répartition des biens, la situation restera confuse. Nous en sommes toujours là.

Je ne sais plus qu'elle était la troisième question.

M. Pilet : la question du départ du Muretain Agglo.

M. Séverac : la réflexion n'est pas aboutie, à cette heure, vous en seriez au courant parce que nous réunirons, en temps et en heure, la commission intercommunalité pour en parler. Nous avons dit en juin que nous attendions beaucoup de voir ce qui allait sortir du projet de territoire et du possible PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) du Muretain, qu'il faudrait mettre en œuvre. Aujourd'hui, lors du dernier Conseil Communautaire, il y a eu une présentation, on va dire assez "gentillette", du projet. Mais il n'y a encore rien de bien concret, notamment en ce qui concerne le pacte financier et fiscal sur lequel repose l'ensemble de l'architecture du projet de territoire. Donc, tant qu'il n'y a pas ces engagements-là, nous avons du mal à savoir exactement ce qu'il sera fait, engagé sur chacun des territoires, et sur le nôtre en particulier. Donc, nous allons attendre encore un peu.

18 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme la Maire : la première question ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Il n'y a pas de décision prise par vous ?

Mme la Maire : non.

M. Pilet : aucune.

Mme la Maire : par contre, l'engagement de décider avant la fin de l'année 2022. Nous ne pouvons pas rester dans cette situation qui est "ambiguë", d'une certaine manière.

M. Pilet : je n'ai pas compris.

Mme la Maire : nous déciderons, d'ici la fin 2022, ...

M. Pilet : ... par rapport au départ du Muretain Agglo ?

Mme la Maire : par rapport aux choix que nous faisons ...

M. Pilet : ... d'accord. Je me suis mal exprimé. Mais, merci de la précision.

Ma question était par rapport aux décisions prises, par vous Mme la Maire, dans le cadre du fonctionnement. Comme régulièrement c'est dans l'ordre du jour, que vous nous dites s'il y a des décisions, je me demandais s'il y en avait.

...

M. Pilet : il n'y en a pas eu, voilà.

Mme la Maire : la question, vous l'avez posée lors du précédent Conseil Municipal. Donc, elle date un petit peu vu que, quand même, les choses ont heureusement bien évolué :

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions connaître le nombre d'agents municipaux ou communautaires, ainsi que leurs services, repérés en souffrance et les réponses que vous avez mises en place auprès d'eux, ainsi que les mesures prises envers les personnes continuant à pratiquer du harcèlement.

Mme la Maire : après le 29 août, ce qui a été mis en place très rapidement, c'est tout ce qui relève du soutien psychologique, avec, dès la semaine qui a suivi, l'arrivée sur Fonsorbes d'un psychologue, qui a reçu les agents qui souhaitaient être reçus. Ils ont été reçus en groupes ou individuellement. C'est un psychologue qui vient de la Maison de la Psychologie, sachant que nous nous sommes bien entendu engagés sur le fait que ces consultations seraient maintenues aussi longtemps que nécessaire, et notamment sur le temps de la durée des enquêtes. Effectivement, le simple fait d'être confrontés à ce qu'il s'est passé au mois d'août et aux échanges qu'ils pourront avoir les personnes qui les recevront, qu'il s'agisse du Magistrat dans le cadre de l'enquête administrative, ou bien du cabinet conseil auquel nous nous adresserons dans le cadre de l'enquête CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), ou bien alors des Gendarmes dans le cadre de l'enquête judiciaire, peut générer chez des agents qui vont mieux des moments difficiles. Donc, s'ils ont besoin de soutien psychologique, il sera assuré. Sont également venus l'infirmière et le médecin du Centre de Gestion. Donc, tout cela sera maintenu le temps nécessaire.

Nous avons rencontré plusieurs fois les représentants du personnel pour échanger avec eux sur la situation. Nous avons rencontré tous les agents de tous les services, nous avons même rencontré certains services plusieurs fois, notamment le service entretien.

Quand je dis "nous avons rencontré", en l'occurrence il y avait Philippe SÉVERAC, la Directrice Générale des Services, la Directrice des Ressources Humaines et moi-même. Ensuite, la Directrice des Ressources Humaines n'étant plus là, nous les avons vus tous les trois.

Cela concerne la Mairie.

Pour ce qui concerne le Muretain Agglo : dès la première semaine, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice Générale Adjointe aux services des familles et la chargée de prévention ont rencontré les agents sur leur lieu de travail, notamment les agents du Trépadé. Il a été proposé un soutien psychologique à l'ensemble des agents du Muretain Agglo qui travaillent sur la ville de Fonsorbes. J'ai encore posé la question la semaine dernière, aucun agent du Muretain Agglo n'a sollicité de soutien psychologique. Au Muretain Agglo, deux psychologues, qui travaillent pour le service parentalité, étaient prêtes à recevoir les agents. Aucun agent n'a demandé quel que soutien que ce soit. J'ai moi-même rencontré les agents du Muretain Agglo qui souhaitaient me voir, donc cela leur a été dit à tous, animateurs, ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et agents de la restauration scolaire. Je pense que j'ai probablement vu une dizaine d'agents, qui ont répondu à l'invitation qui leur était proposée. Les autres n'ont pas souhaité me rencontrer.

J'ai fait un point précis, chaque fois que j'ai vu des agents, sur ce que nous avons fait, ce que nous étions en train de faire, sur les enquêtes en train d'être lancées.

Deux ou trois courriers, je ne sais plus, ont également été adressés au personnel Mairie ...

...

Mme la Maire : ... deux ... pour un point d'étapes, de façon à ce que les agents soient parfaitement informés de la situation en cours, de façon à ce que les choses soient bien claires, avec une transparence totale.

J'ai également proposé à la Direction de LEC (Loisirs Éducation et Citoyenneté), puisque des animateurs et Directrices de structures ALAE travaillant chez LEC connaissaient Mme DARROS, ils ont travaillé avec elle à l'époque où elle faisait de l'animation, de recevoir les animateurs concernés s'ils le souhaitaient. Il n'y a pas eu de suite donnée à cette proposition.

Concernant l'enquête du CHSCT :

Deux Comités d'Hygiène et de Sécurité se sont réunis en séance extraordinaire suite au drame que nous connaissons. Lors du premier, auquel ont participé le service prévention du Centre de Gestion, le médecin et l'infirmière du travail, nous ont été présentées les possibilités d'organisation de l'enquête du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail. Nous avons 15 jours pour réfléchir au choix qui pouvait être fait : soit nous la faisons en interne, soit nous faisons appel à un cabinet extérieur. Il a été décidé, à l'unanimité des 2 collègues, à savoir le collègue Élus et le collègue Personnel, de créer un Comité de Pilotage composé de 3 Élus, 2 Élus de la Majorité et un Élu de la Minorité, issus bien-entendu du CHSCT, et de 3 représentants du personnel. Les 3 Élus sont : Mme VOISIN, Mme LE PRIOL et M. LORRAIN ; les 3 représentants du personnel sont M. CARBONNE, Mme PEREZ-SALINAS et M. SALAH. Ce Comité de Pilotage a été créé afin que les entretiens avec les personnels soient travaillés collectivement en amont de leur lancement : ce qui sera mis en place, comment cela fonctionnera et comment se déroulera l'enquête. Le temps de l'enquête, les Élus du CHSCT vous m'arrêtez si je me trompe, sera uniquement du temps avec le cabinet extérieur, pour la simple et bonne raison que cela évitera la charge mentale que peut représenter ce type d'entretien, pour les Élus ou pour les représentants du personnel. Ensuite, le temps des conclusions sera un temps collectif, entre le comité de pilotage que j'évoquais tout à l'heure et le cabinet. Bien-entendu, les conclusions s'appuieront sur les témoignages qui seront apportés par les personnels entendus. L'objectif n'est pas de chercher des coupables, mais celui de travailler sur le cadre de travail, sur les conditions de travail et voir s'il y a des préconisations pour les améliorer. Les témoignages resteront anonymes. Le seul qui saura qui a témoigné sera le cabinet. Les membres du Comité de Pilotage ne seront pas informés. Cela permettra de protéger les sources. Ensuite, des préconisations seront faites au CHSCT, ce dernier les validera ou pas ; à priori, nous pouvons supposer qu'il les validera.

Aujourd'hui, nous en sommes, avec le Centre de Gestion, à travailler le cahier des charges avant de lancer l'appel d'offres. Il s'agira bien-entendu d'un cabinet certifié et habilité à réaliser ce type d'enquête.

Voilà où nous en sommes à propos de l'enquête du CHSCT.

Concernant l'enquête administrative :

Elle pouvait être faite par l'autorité territoriale. En l'occurrence, dans le contexte que nous connaissons, c'était hors de question. Donc, nous avons cherché quelqu'un qui puisse nous accompagner, quelqu'un qui ait les compétences et la neutralité nécessaires. C'est la Présidente du Tribunal Administratif qui nous a proposé de contacter son ex collègue, ex Président du Tribunal Administratif, que nous avons rencontré il y a maintenant un mois environ. Il est venu, a choisi l'endroit où il souhaitait s'installer, en l'occurrence le tiers-lieu, qui est un endroit neutre, et a commencé les entretiens. Sauf qu'au bout d'une semaine, il a malheureusement été obligé de s'arrêter pour des raisons de santé. Il ne reprendra les entretiens que le 7 novembre. Il a commencé à rencontrer quelques agents du service entretien. Et, le 7 novembre, il doit reprendre en rencontrant les délégués du personnel.

Bien-entendu, c'est lui qui a dressé la liste des agents qu'il souhaitait rencontrer. Mais, nous avons également dit à l'ensemble du personnel que si d'autres agents estimaient avoir des choses à dire, veulいた apporter un témoignage, ils pouvaient très bien se rapprocher de M. RAYMOND. Il a une boîte mails, que possèdent les agents. Ils peuvent également se rapprocher de la secrétaire administrative mise à sa disposition pour l'organisation des rendez-vous.

Ce magistrat devrait décharger les responsabilités, mais nous comptons également sur lui pour nous aider à constituer les dossiers disciplinaires des agents qui relèveraient de ce dispositif-là.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Concernant l'enquête judiciaire :

L'enquête a commencé, elle est traitée par la Brigade de Recherche Toulouse-Mirail. Elle est déportée, elle ne se déroulera, ni à Saint-Lys, ni à Plaisance. Ce sont les seules informations que j'ai eues, la semaine dernière, lorsque j'ai été appelée par le Commandant CHARRIER, qui commande la brigade Toulouse-Mirail, pour m'informer que les plaintes que j'avais déposées suite aux menaces de mort que nous avons reçues en Mairie par mails, sur les réseaux, etc., étaient prises en compte par le Procureur et allaient donc être traitées par la Brigade de Saint-Lys.

Voilà où nous en sommes.

Au-delà des deux agents principalement incriminés, la responsable du service entretien et son conjoint, nous avons également suspendu une cheffe d'équipe suite à des témoignages que nous avons reçus après le suicide de Mme DARROS, puisqu'à ce moment-là les langues se sont déliées et nous avons appris un certain nombre de choses.

D'autre part, vous nous avez interpellés par mail, M. PILET, le 4 octobre, voilà ce que vous nous avez écrit :

"Nous avons des éléments, que vous devez sûrement avoir, nous alertant que des proches des auteurs supposés de harcèlements dans la collectivité profèreraient des menaces d'agressions physiques pour se faire justice.

Nous vous sollicitons pour savoir quelles actions sont posées pour assurer la tranquillité et la protection des agents.

Nous suggérons que les Élus ayant des relations avec ces personnes soit mobilisés pour faire cesser ces menaces."

Voici la réponse que je vous ai adressée le 5 octobre :

"Nous n'avons à ce jour aucune information concernant des menaces proférées à l'encontre d'agents de la collectivité.

Si vous êtes en possession de telles informations, il vous appartient de les signaler expressément à la Gendarmerie, déjà alertée par mes soins ce matin via la transmission de votre mail.

Il conviendrait également que les agents qui auraient reçu des menaces portent plainte.

Nous restons vigilants et ne manquerons pas de signaler aux autorités tout événement qui pourrait porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de nos agents."

Donc, je vous pose une question, M. PILET : êtes-vous allé déposer plainte à la Gendarmerie ?

M. Pilet : je pense que vous connaissez la Loi. Ce n'est pas à moi d'aller déposer plainte, mais les personnes qui ont été ...

Mme la Maire : ... non, ça, M. PILET, je ... finissez.

M. Pilet : je pense que des gens vont y aller. C'est compliqué, j'espère qu'ils vont y arriver parce qu'ils sont dans la crainte, pour ne pas dire autre chose ; c'est compliqué.

Mme la Maire : M. PILET, la réponse qui m'a été faite par la Gendarmerie de Saint-Lys par rapport au mail que je lui ai transmis a été "mais que ce Monsieur vienne nous voir dans le cadre de l'enquête judiciaire, qu'il vienne nous donner les informations dont il dispose."

M. Pilet : je le ferai avec grand plaisir, ne vous inquiétez pas.

Mme la Maire : c'est regrettable que vous ne l'ayez pas encore fait, parce que je vous rappelle que le mail en question date quand même du 5 octobre ...

M. Pilet : ... nous n'allons pas inverser les choses, parce que si vous voulez jouer à ce jeu-là, je vous ai prévenus dès le mois de février, nous avons relancé, le 21 juillet nous vous avons dit les menaces ...

Mme la Maire : ... c'est bon, M. PILET ...

M. Pilet : ... non ...

Mme la Maire : ... nous l'avons entendu, vous l'avez écrit ...

M. Pilet : ... non, vous inversez les choses ...

Mme la Maire : ... non, je n'inverse ...

M. Pilet : ... excusez-moi Mme la Maire, nous essayons de travailler pour que cela ne dégénère pas. Des gens sont en difficulté, des gens sont en souffrance, c'est compliqué ...

Mme la Maire : ... alors, si vous savez des choses ...

M. Pilet : ... oui, je sais des choses ...

Mme la Maire : ... allez les dire à l'autorité compétente.

M. Pilet : non, je n'irai pas pour l'instant parce que ...

Mme la Maire : ... parfait ...

M. Pilet : ... excusez-moi, vous allez m'écouter ... (*des désapprobations s'élèvent*) ...

Mme Beaufort, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", hors micro : ... c'est de la non-assistance à personne en danger ...

M. Pilet : ... des gens nous font confiance ...

M. Bonnet : c'est tous là, à ricaner ...

M. Pilet : ... arrêtez ...

Mme Voisin : ... je ne ricane pas, je suis choquée.

MM. Pilet et Bonnet s'expriment simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

Mme Voisin : ... M. PILET, tout citoyen qui connaît ...

M. Bonnet : ... vous tous Élus aussi, depuis mars vous le saviez. Vous auriez dû aller le faire ...

Mme Voisin : je parle du mail du 4 ...

M. Pilet : ... je vais finir de répondre parce que ...

Mme Voisin : ... tu ne peux pas dire que ce n'est pas ton rôle quand même, l'enquête ...

M. Pilet : ... je pense que l'on m'a reproché, ici, plusieurs fois, d'avoir sollicité les services de l'État à de nombreuses reprises. Je l'ai fait pour respecter la Loi et je continuerai à le faire. Je l'ai fait en contactant la Sous-Préfecture à plusieurs reprises, je l'ai fait en contactant le service des Impôts quand cela nous paraissait nécessaire. Donc là, ce sera la même chose. Sauf que là, des personnes ont été menacées, sont en difficulté. Je pense qu'il faut qu'elles aillent porter plainte, cela ne se fait pas comme ça. Je ne sais pas si nous allons y arriver, mais nous allons y arriver. Mais dans tous les cas, je prendrai mes responsabilités, comme je l'ai toujours fait. Mais, je sais que c'est compliqué, nous respectons aussi les gens qui nous font confiance, qui viennent nous dire des choses difficiles. Comme au mois de mars, quand nous avons reçu ...

Mme la Maire : ... M. PILET, nous n'allons pas refaire l'histoire. Je pense que vous vous êtes largement exprimés lors du précédent Conseil Municipal sur le sujet ...

M. Pilet : ... oui, bien-sûr, mais ...

Mme la Maire : ... nous vous avons laissé ...

M. Pilet : ... je pense que nous avons fait attention ...

Mme la Maire : ... c'est bon, nous n'allons pas reprendre ...

M. Pilet : ... il faut savoir, vous lancez des piques ... parce que je vais revenir sur un fait ... au mois de juin ...

Mme la Maire : non, je vous dis ...

M. Pilet : ... excusez-moi ...

Mme la Maire : ... je vous dis simplement ce que m'ont dit les gendarmes, M. PILET ...

M. Pilet : ... attendez, nous allons parler de la justice. Je vais vous dire pourquoi nous faisons attention et pourquoi nous protégeons les personnes aussi. Au mois d'avril, vous vous êtes permis d'accuser un de mes colistiers, vous avez révélé des informations qui étaient fausses. Nous nous sommes rapprochés de la justice, oui. Vous aviez dit que l'un de mes colistiers avait fait du tapage nocturne, qu'il avait eu une contravention, qu'il avait été verbalisé.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : ce sont des informations qui sont fausses. Nous avons ... excusez-moi, nous allons aller au bout ...

Mme la Maire : ...arrêtez ...

M. Pilet : ... nous avons engagé des démarches ...

Mme la Maire : ... je n'ai pas l'intention de rentrer là-dedans M. PILET ...

M. Pilet : ... écoutez-moi ... c'est facile d'agresser les gens et puis après de ne pas vouloir entendre les choses.

Mme la Maire : non.

M. Pilet : donc, nous nous sommes rapprochés des services compétents, y compris du Procureur qui n'a pas voulu engager une démarche de diffamation alors que les textes de Loi étaient clairs, d'accord ? Parce que c'était de la diffamation publique, avec des mensonges.

Mme la Maire : non. En l'occurrence, ce n'était pas de la diffamation ...

M. Pilet : ... si ...

Mme la Maire : ... c'était de la réalité, M. PILET.

M. Pilet : non.

Mme la Maire : si ...

M. Pilet : ... vous maintenez ...

Mme la Maire : ... stop, nous arrêtons avec ça, ce n'est pas le sujet ...

M. Pilet : ... excusez-moi, Mme la Maire. Est-ce que vous maintenez que M. BONNET a été verbalisé

...

Mme la Maire : ... stop ...

M. Pilet : ... pour non-respect du couvre-feu ? ...

Mme la Maire : ... stop ...

M. Pilet : ... non ...

Mme la Maire : ... stop. Mme VOISIN avait l'intention ... M. PILET, c'est bon.

M. Pilet, hors micro : ... tête de liste qui s'amuse à faire ça. Nous, nous n'avons rien ...

Mme la Maire : ... non, je ne m'amuse pas, M. PILET. Je n'ai pas pour habitude de m'amuser.

M. Séverac : est-ce que nous pouvons revenir à la question et à la deuxième ?

Mme la Maire : donc, la deuxième question ...

M. Pilet : ... sur le cabinet et les rencontres des agents avec le psychologue, est-ce que l'anonymat est préservé ?

Mme la Maire : je l'ai dit, M. PILET.

M. Pilet : oui, mais je préfère le préciser, que ce soit bien clair.

Mme la Maire : ils protègent leurs sources, je l'ai dit.

M. Pilet : donc sur tous les rendez-vous qu'il y a. Sur l'enquête administrative, je n'ai pas bien saisi l'objectif ; c'est-à-dire qu'en fait, là, c'est de ...

M. Séverac : d'établir les responsabilités.

M. Pilet : mais les responsabilités de qui ? Et par rapport à quoi ?

Mme la Maire : c'est l'affaire du Magistrat. C'est lui qui verra ce qu'il fait de l'enquête ...

M. Pilet : ... quelle est la différence avec l'enquête pénale ?

Mme la Maire : celle-là est administrative. Mais, ...

M. Pilet : ... excusez-moi, parce que j'ai besoin de comprendre. Pourquoi l'enquête administrative, elle sert à quoi ?

Mme la Maire : elle sert éventuellement à poser des sanctions s'il y a des sanctions nécessaires. Mais elle pourra aussi évoquer la responsabilité des Élus.

M. Pilet : parce que tout à l'heure, vous n'avez parlé que des agents ...

M. Séverac : ... elle sert à identifier les dysfonctionnements ...

Mme la Maire : ... il recevra les Élus également.

M. Mailhé : je peux prendre la parole ?

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : parce que là, ça commence à devenir un peu tendu. Je ne suis pas là pour détendre l'atmosphère, je suis là pour rester ... encore, le mot "factuel", quand nous sommes techniciens, nous aimons bien l'utiliser.

Il y a trois enquêtes : judiciaire, administrative et CHSCT.

L'enquête judiciaire : nous pourrions parler de culpabilité. A l'heure actuelle, nous avons utilisé le mot de "coupable". Cela me gêne énormément parce que nous ne sommes pas en droit d'utiliser le mot de "coupable" à l'heure actuelle. Vous connaissez la doctrine "nul n'est coupable avant d'être jugé".

L'enquête administrative : elle sera là pour établir des responsabilités, ce qui est loin de la culpabilité. Moi, je le vois comme ça. Le plus important pour nous, en tant qu'Élus, parce que moi, sincèrement, je ne suis pas compétent, je ne suis pas gendarme, je ne suis pas Procureur, pour donner de la culpabilité et je ne travaille pas dans un Tribunal Administratif pour donner de la responsabilité.

L'enquête CHSCT : moi, j'en appelle maintenant à tout le monde pour travailler sur la troisième enquête. Ce que je ne veux pas, c'est que cela se reproduise. Donc, travaillons là-dessus, et, c'est ce que j'ai dit au dernier Conseil Municipal, si nous ne sommes pas capables de travailler là-dessus, de discuter, de faire des propositions par rapport à ce qu'il nous sera remonté par le cabinet d'expert, nous n'avons rien à faire là. Par contre, nous aurons une enquête CHSCT, nous avons un cabinet d'expert, nous aurons des remontées, à nous de les travailler. Disputons-nous, mais évitons que cela ne recommence. Je n'ai qu'une seule peur maintenant, c'est que nos disputes, entre quatre yeux de 33 Élus, sans chercher à mettre un pansement et à éviter que cela ne recommence ... là, déjà, nous nous sentons un peu, je ne vais pas utiliser le mot "responsables" parce que c'est vrai, il y a eu ce problème-là. Mais si nous ne sommes pas capables de travailler pour éviter que cela ne revienne, que cela ne se repasse, nous sommes mauvais, je suis désolé, nous sommes mauvais. Il s'est passé quelque chose qui est très, très grave, qui nous a fait mal, qui nous a fait pleurer, tous. Maintenant, travaillons tous ensemble pour que cela ne recommence pas. Et montrons l'exemple pour que cela ne recommence pas sur notre commune, mais que cela ne recommence pas sur toutes les communes. C'est là que l'on va nous attendre, c'est là que nous avons notre travail d'Élus.

Je ne suis pas Juge, je ne peux pas parler de culpabilité, je ne peux pas parler de responsabilité. A l'heure actuelle, il y a des enquêtes, laissons les professionnels agir. Nous, travaillons au sein du CHSCT pour ne pas que cela ne recommence.

C'était tout ce que j'avais à dire.

Mme la Maire : merci. Mais, c'est bien pour cela aussi que le travail que nous faisons actuellement avec les services, notre présence sur le terrain, le fait que nous recevions, je reçois dans mon bureau les agents qui souhaitent venir me voir, je disais auparavant que ma porte était ouverte, mais je n'avais pas compris que personne ne prenait l'escalier, un temps d'échange, je pense que c'est de cela dont nous avons besoin. Aujourd'hui, nous avons besoin d'apaiser le climat. Et, le retour que nous avons, laisse penser effectivement que cela va mieux. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des agents encore en souffrance, ils ont besoin de prise en charge, ils se font aider, ils sont dans une démarche, qui j'espère sera positive. Mais notre rôle, aujourd'hui, c'est d'apaiser et d'accompagner au mieux les agents dans le fonctionnement des services, avec le souci du service public que nous avons à rendre au quotidien à nos administrés. Voilà la démarche qui est la nôtre aujourd'hui.

La deuxième question ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je veux juste ...

Mme la Maire : ... non, c'est bon, M. PILET.

M. Pilet : non, une précision sur le cabinet extérieur, et cela va rejoindre l'intervention de Christophe MAILHÉ. Vous avez indiqué que ses objectifs étaient de revoir le cadre de travail et de faire des propositions. Est-ce que dans sa mission il y a aussi de proposer des outils justement pour le repérage des situations de mal-être ...

Mme la Maire : ... cela fera partie du cahier des charges et du travail du comité de pilotage.

M. Pilet : la dernière chose : nous aurions une proposition, une demande à faire, c'est qu'à chaque Conseil Municipal nous fassions un point, comme nous venons de le faire, pour la transparence et le suivi, avec sérieux ...

Mme la Maire : ... s'il y a des événements nouveaux, mais si nous sommes dans une évolution normale telle qu'aujourd'hui ... Nous parlerons de toute façon du choix du cabinet. M. RAYMOND mène l'enquête administrative ; pour l'enquête judiciaire, bien-entendu je serai, comme les autres, convoquée en tant que témoin. Tout cela suivra son cours. Quant au personnel, nous allons continuer à lui proposer ce que nous leur avons proposé jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire le soutien nécessaire.

M. Pilet : pour rebondir sur les propositions qu'a faites Christophe MAILHÉ, je pense qu'il serait important, à chaque Conseil, au moins pendant 6 mois, que soit institué un point sur "où en sont les mesures ? Comment vont les agents ? Combien y a-t-il d'arrêts ?", faire un point là-dessus pour ...

Mme la Maire : ... je veux bien faire des points avec ce que je sais, et je dirais ce que je sais ; ce serait très bien que tout le monde dise ce qu'il sait.

M. Mailhé : on parle de moi, mais je n'ai pas tout à fait proposé cela. Mais, je vais vous dire, en vous regardant droit dans les yeux, si nous devons faire ce point et que cela dégénère comme ça, je ne suis pas d'accord. Je refuse, je pars avant la fin du Conseil. Parce que là, nous n'avancions pas. Donc, si cela doit être comme ça, je refuse totalement, je m'en vais. Si nous faisons un point, que nous parlons avec des discussions apaisées, en travaillant ... on nous dit le mot "travailler" ... mais pour la mémoire de la personne, respectons-là, travaillons et discutons ensemble. Nous ne sommes pas jeunes quand même

...

M. Pilet : ... Christophe, excuse-moi,

Mme la Maire : ... nous arrêtons, stop ...

M. Pilet : ... non, attendez, ...

Mme la Maire : ... nous passons ...

M. Pilet, hors micro : ... elles sont venues me parler, elles sont venues pleurer dans mes bras, j'ai une certaine responsabilité. Ce discours, je veux bien l'entendre mais il faut que tout le monde joue le jeu ... parce que quand j'ai posé les choses ...

Micro ouvert : je sais ce que j'ai entendu ... Les personnes, qui sont-elles venues voir ? ...

Mme la Maire : ... terminé ... **M. PILET**, ça suffit ... **Mme LE PRIOL**, vous souhaitiez intervenir ?

Mme Le Priol, du groupe Majoritaire : au dernier CHSCT, les représentants du personnel nous ont précisé qu'il n'y avait pas eu de témoignage dans ce sens, à leur connaissance. En tout cas, je tenais sincèrement à leur ...

...

Mme le Priol : ... par rapport à ce que vous dites des gens qui auraient ...

...

Mme Le Priol : ... non, le dernier CHSCT ... D'autre part, je tenais sincèrement à remercier les représentants du personnel qui font un travail, un soutien énormes pour leurs collègues. Voilà, je tenais à le préciser.

M. Pilet : je rajoute qu'ils ont beaucoup de mérite ...

Mme la Maire : ... non, nous passons à la question suivante.

2. Pourriez-vous nous indiquer le surcoût financier des énergies pour la collectivité, à venir (en détaillant par poste et type d'énergie -électricité, gaz, eau-, pour les bâtiments et les véhicules) ?

Mme la Maire : pour ce qui concerne les véhicules : nous sommes aujourd'hui dans la même configuration que tout un chacun, c'est-à-dire que lorsque nous allons faire le plein, nous bénéficions des 20 cts à moins gracieusement offerts par l'État ; nous ne savons pas jusqu'à quand cela durera.

Pour ce qui concerne l'énergie : je vous rappelle que nous travaillons avec le Muretain Agglo, nous sommes dans un groupement de commandes. Normalement, notre contrat gaz se terminait au 1^{er} octobre. L'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) a fait une proposition de fournisseur, avec une augmentation de 400 % à partir du 1^{er} octobre. Je vous rappelle que le Président de la République a dit aux Présidents et Maires de collectivités de ne pas signer. Donc, le Président MANDEMENT n'a pas signé. Il a écrit au Préfet pour dire qu'il respectait la proposition du Président de la République. Le Préfet a reçu la lettre, mais pour l'instant, pas de réponse.

Pour ce qui concerne l'électricité : sur la nouvelle offre à compter du 1^{er} janvier 2023, nous sommes aussi au groupement de commandes du Muretain Agglo. Les plis ont été ouverts hier : + 500 %. Le Président a donc souhaité qu'un nouvel appel d'offres soit relancé.

Donc, voilà dans quelle situation nous sommes.

En supposant que ces tarifs-là s'appliqueraient au 1^{er} janvier 2023, cela voudrait dire + 2 M € sur notre facture énergétique ; gaz et électricité : + 2 M € pour l'année 2023. Sachant que ce sont des contrats de 3 ans, donc vous imaginez 2 M € en 2023, 2 M € en 2024 et 2 M € en 2025. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir équilibrer nos budgets.

L'État a proposé un bouclier aux petites communes de moins de 10 agents. Donc, bien-entendu, nous ne sommes pas concernés. Il propose également un filet de sécurité. Pour en bénéficier, il faut respecter un certain nombre de critères. Nous attendons d'avoir plus de précisions sur le sujet, voir si la commune de Fonsorbes pourrait ou pas en bénéficier. De toute façon, l'État s'est engagé à prendre en compte 50 % de la majoration des tarifs. Donc, si ces tarifs s'appliquaient réellement, au 1^{er} octobre ou au 1^{er} janvier, l'État ne participerait que pour une somme de 1 M €.

Est-ce que le Président fera de nouvelles annonces au congrès des Maires ? Peut-être attend-il cet événement-là pour annoncer aux Maires "regardez, je prends des dispositions également pour l'ensemble des collectivités territoriales". Pour l'instant, nous ne savons pas.

Voilà où nous en sommes.

M. Pilet : il me semble que l'Association des Maires de France a fait des démarches pour qu'il y ait un prix bloqué comme pour les particuliers.

Mme la Maire : oui, sauf qu'aujourd'hui il n'y a aucune réponse et nous n'avons aucune certitude. La seule chose évoquée, qui l'a été encore aujourd'hui, je crois, à l'Assemblée, c'est ce filet de sécurité. Mais, à voir si nous allons entrer dans ce cadre-là. Pour l'instant, ce que nous savons, c'est + 400 %, + 500 %. Donc, + 2 M €, sur un budget qui en fait environ 11 M €.

M. Fédou : sachant qu'attendre le Congrès des Maires est assez suicidaire parce que certaines collectivités vont voter les budgets avant la fin de l'année.

Mme la Maire : oui, mais pour nous, il se trouve que ce n'est pas le cas, que ce soit le Muretain Agglo ou ...

M. Fédou : ... non, ce n'est pas le cas, mais certaines grandes collectivités ...

Mme la Maire : ... je ne sais pas ce qu'ont décidé les grandes collectivités en question. C'est vrai que vous entendez comme tout un chacun la radio, la télé, où des Maires annoncent des augmentations, encore au-delà de nos 400 et 500 %. Nous sommes dans une situation qui, si elle se confirme, sera dramatique pour l'ensemble des collectivités territoriales. Ce que nous envisageons, bien-entendu, c'est de diminuer notre consommation, d'essayer d'aller jusqu'aux 10 % évoqués par l'État. Mais, 10 % de 2 M €, il reste quand même 1,8 M € à payer. Nous avons quelques pistes sur les efforts qui seront demandés à tous, sur les températures dans les bâtiments scolaires, communaux etc., toutes les économies que nous pourrons faire. Concernant la diminution de l'éclairage public, nous l'avons déjà faite, mais nous allons encore augmenter le temps d'extinction, mais cela ne représentera pas grand-chose par rapport à 2 M €. Pareil sur les illuminations de Noël, sachant que ce sont des LED, ce n'est donc pas elles qui consomment le plus. Nous avons prévu une réunion le 18 novembre avec tous les Présidents d'associations afin de leur expliquer la situation dans laquelle nous sommes et essayer de voir avec eux les solutions pour essayer de diminuer leur consommation. Je crois que tous que nous sommes ici, Élus, agents, usagers de nos équipements, il va falloir être extrêmement vertueux sur l'usage que nous en faisons : penser à éteindre, à ne pas aller trafiquer le chauffage. Nous avons prévu d'acheter des thermomètres enregistreurs que nous mettrons dans toutes les écoles pour bien surveiller le fait que nous sommes à 19°. Nous l'avons annoncé aux parents en Conseils d'Écoles, qu'ils mettent un pull de plus à leurs enfants. Je crois qu'il va falloir que tous nous fassions de gros efforts. Mais, cela ne règlera pas le prix du kilowattheure qui augmente de façon très, très inquiétante.

L'installation de panneaux photovoltaïques est également à l'étude sur la médiathèque, sur le Trépapé.

M. Mailhé : pour travailler dans l'immédiat, parce que les panneaux photovoltaïques, ce sera dans le temps.

Nous avons commencé le travail, Philippe, je me souviens ...

M. Séverac : ... ce sera dans quelques mois les panneaux photovoltaïques.

M. Mailhé : au dernier Conseil Communautaire, nous avons commencé le travail, à discuter avec les autres communes, je ne sais pas si tu t'en souviens, Philippe, pour voir ce qu'elles aussi comptaient faire. Nous avons eu des explications sur les différents coûts et types d'électricité nucléaire, pas nucléaire. Est-ce qu'il a été proposé, au niveau intercommunal, de faire un groupe de travail rapide pour que déjà toutes ces propositions faites dans les communes soient mises en commun et que nous puissions aller chercher les idées des autres aussi ? Parce que je pense que des choses sont mises en place dans des communes ; pour communiquer, pour avoir les idées, ratisser au plus large possible ...

Mme la Maire : ... en termes d'économies d'énergie ? ...

M. Mailhé : ... pour avoir une idée de ce que font toutes les autres communes, en termes d'économies d'énergie, bien-sûr. Je le dis toujours, nous n'avons pas la science infuse. Parfois, la petite commune a une idée que, nous, nous n'avons pas parce que nous avons "la tête dans le guidon". Donc, il serait peut-être intéressant d'initier un groupe de travail intercommunal sur l'économie d'énergie pour aller piquer toutes les idées qui peuvent être données par toutes les communes. Je pense que nous pouvons y être encore plus gagnants.

Mme la Maire : j'ai échangé avec les Maires de l'agglo, qui sont bien-entendu tous catastrophés, ils se posent tous la question de savoir comment ils vont pouvoir boucler le budget 2023 vu les chiffres annoncés. Ils sont dans le même groupement de commandes que nous. J'entends beaucoup de choses : "on coupe l'eau chaude dans les vestiaires", "terminé, plus de douche, comme à l'époque du COVID", "on ferme les installations sportives et associatives pendant les vacances scolaires de façon à ne pas avoir de coût, ni de chauffage, ni d'électricité", etc. Nous en sommes là. Donc, attendons de voir si nous sommes obligés de prendre des mesures aussi coercitives que celles-là. Mais je crains que, si

nous sommes sur des montants d'augmentation aussi importants que ceux-là, quelles que soient les mesures que nous prenions en termes d'économies d'énergie, cela ne passera pas. Mais, ...

M. Mailhé : ... c'est sûr que nous n'y arriverons pas. Mais anticipons en ayant toutes ces idées-là ...

Mme la Maire : ... pour le coup, nous resterons sur la notion de petit ruisseau par rapport ...

M. Mailhé : ... oui, c'est clair ...

Mme la Maire : ... au cataclysme, au tsunami qui nous tombent dessus.

M. Séverac : cela dit, l'idée peut être relayée en Conseil Communautaire, celle de partager les réflexions des uns et des autres. Ce que nous voyons dans la presse, jusqu'à présent, commune par commune, c'est assez similaire à ce que nous avons dit, c'est sur le chauffage, l'électricité ou autres. Mais cela vaut le coup de gratter bien au-delà et d'accélérer les projets en autoconsommation aussi.

M. Pilet : est-ce que des Élus communautaires de la commune vont à l'Assemblée Nationale des Maires de France ?

Mme la Maire : je n'ai pas pour habitude d'y aller, je n'ai pas l'intention d'y aller.

M. Pilet : là, c'est quand même particulier.

Mme la Maire : de toute façon, les informations qui descendent du Congrès de l'AMF, nous les avons tous. Ce n'est pas nécessaire d'aller assister au discours du Président ou du Premier Ministre, nous saurons ce qu'ils viennent annoncer.

M. Pilet : nous pouvons raisonnablement penser qu'il y aura des annonces, c'est ce que je disais tout à l'heure, nous ne pouvons pas aider les particuliers et ne pas aider les collectivités locales ou alors ils savent très bien ce qu'il va se passer, mais ce ne sera pas que notre commune ; ce sont toutes les communes. Donc, cela paraît difficilement envisageable que l'État abandonne l'ensemble des collectivités territoriales, ou alors je ne sais pas où nous allons.

Mme la Maire : dernièrement, le Président a quand même demandé aux collectivités ayant un budget supérieur à 40 M € de diminuer leurs dépenses de 4,5 % ... c'est cela ?

M. Séverac : un demi-point en dessous de l'inflation.

Mme la Maire : c'est même plus que cela donc. Ce qui veut bien dire que l'État continue à demander aux grosses collectivités territoriales de baisser leurs dépenses alors que nous sommes tous confrontés à une augmentation des tarifs qui va tous nous mettre par terre. Nous avons l'impression qu'ils sont un petit peu décalés par rapport à la réalité des choses. L'AMF se charge de faire remonter ces difficultés. Le Président du Muretain Agglo a écrit au Préfet, qui n'a pas répondu. Nous allons écrire aux Préfet et Sous-Préfet pour leur faire part des chiffres qui sont les nôtres aujourd'hui, de ce qui nous est annoncé, en leur demandant de nous proposer des solutions pour que nous puissions survivre, si effectivement nous devons payer des sommes aussi importantes.

M. Séverac : au-delà, il n'a jamais été Élu territorial. Je pense que la question est plus vaste que cela. Mais, nous pouvons nous poser la question politiquement, s'il n'y a pas une visée pour vassaliser les collectivités territoriales. Il y a quand même un certain nombre de faisceaux de décisions prises depuis un certain nombre d'années qui font que par l'économique, par les ressources, que ce soit la Taxe d'Habitation ou autres, nous allons vers une réduction du "pouvoir local", en tout cas du pouvoir de taux et de décisions de ses propres finances. Donc, je pense que le projet politique est plus vaste que simplement le coup de blast avec l'énergie dont nous pouvons espérer qu'il ne va pas durer. Mais, la visée peut être analysée beaucoup plus en profondeur je pense.

M. Pilet : par curiosité, quelles sont les sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres ?

Mme la Maire : j'ai le nom de l'AMO, mais par contre je n'ai pas la réponse. Mais, nous pouvons ...

M. Pilet : ... volontiers, voir les groupes ...

Mme la Maire : oui, nous vous dirons cela. Cela méritera d'être suivi de très près.

19 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

Recrutements

- M. Quentin GIBLET, responsable du service urbanisme, Attaché, de catégorie A, prendra son poste le 14 novembre 2022.
- Nous avons eu aujourd'hui une bonne nouvelle, nous n'en avons pas souvent, celle-ci en est une : nous avons choisi, lors de la réunion de la commission de recrutement, M. MARTINS, agent de catégorie B. Nous lui avons dit que nous avons retenu sa candidature, il nous a donné son accord aujourd'hui. Il est donc recruté pour le poste de responsable du service entretien.

Pour ce qui concerne le service entretien, c'est dorénavant Mme LACOSTE qui en sera l'Élue référente, puisqu'il sera rattaché au pôle du Directeur de Projets Éducatifs et Sociaux qui couvre l'ensemble du scolaire. Il était légitime, dans la mesure où le personnel du service entretien intervient principalement sur des équipements scolaires, qu'il soit rattaché à pôle-là. Donc, le Directeur de Projets Éducatifs et Sociaux a également accepté de rajouter cette mission à celles qui étaient les siennes jusqu'à présent.

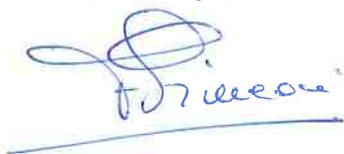
Manifestations

Je n'ai pas d'élément particulier sur les manifestations à venir, si ce n'est le fait que la semaine dernière a eu lieu la première de Jazz sur son 31 à Fonsorbes ; cela a été un réel succès, cela a été un bon orchestre. Les spectateurs présents ont beaucoup apprécié. Donc, j'ai prévu de faire un courrier au Président MÉRIC pour le remercier, en lui disant que nous étions prêts à accueillir de façon très régulière Jazz sur son 31 à Fonsorbes.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
LACOSTE Christine

